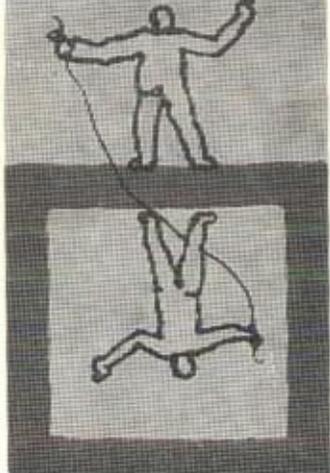


Patrice Granville

**Marketing
électoral**

Jean Lavachery

**A propos
du contrôle
des naissances**



Pierre Joye

**AUTOGESTION
ET COGESTION**

**Le droit et les
occupations
d'usines**

par J. Bourgaux

Jean Du Bosch

**Questions sur
l'Europe des 9**

Serge Govaert

**La gauche
flamande
face au problème
communautaire**

CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

Nouvelle série — N° 36 (55)

8^{me} année — juin 1977

Sommaire

Pierre Joye Autogestion et cogestion	p. 1
Jacques Bourgaux Droit de grève et occupation des lieux du travail	p. 11
Serge Govaert La gauche flamande face au problème communautaire	p. 15
Patrice Granville Publicités électorales et techniques de vente	p. 22
Jean Du Bosch Questions sur l'Europe des Neuf	p. 26
Roger Somville Rubens, l'immense provocateur	p. 30
Jean Lavachery A propos du contrôle des naissances	p. 32
Lire des livres	p. 40
Revue des revues	p. 43

Comité de patronage : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve

Comité de rédaction : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Augustin Duchateau, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Claude Renard, Christian Vandermorten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Autogestion et cogestion

Autogestion, cogestion. Ces termes deviennent courants dans le langage politique. Non sans équivoques, l'usage qui en est fait en témoigne. Si le CVP et le PSC préconisent la cogestion, le MOC se prononce pour l'autogestion mais certains de ses porte-parole estiment possible d'y arriver en passant par la cogestion.

Or, les deux notions ne sont pas seulement différentes. Elles sont opposées, antinomiques.

L'*autogestion* se situe dans la perspective de la réalisation du socialisme. Elle postule l'émancipation des travailleurs, un autre rapport de pouvoirs s'étendant à l'ensemble de la vie sociale.

La *cogestion* ne remet pas en cause le système et sa logique. Elle y intègre les travailleurs en semant l'illusion d'un partage possible du pouvoir. Elle assure la participation des exploités à l'organisation de leur propre exploitation.

UNE ASPIRATION SECLAIRE

Si le terme *autogestion* est récent, l'idée hanta très tôt les travailleurs encore qu'elle incorpora longtemps une part de rêve. Cette aspiration ne s'exprima pas seulement dans des écrits dont *L'Utopie* de Thomas More est un des exemples les plus célèbres. Au cours des siècles, il se trouva souvent des esprits généreux pour tenter d'en faire une réalité. Un film anglais diffusé récemment par la RTB évoque les efforts de l'un d'eux : *Winstanley*, qui tenta de créer une communauté de « paysans libres » à l'époque de Cromwell, un précurseur du socialisme auquel Lénine rendit hommage en faisant ériger son buste dans un parc de Moscou.

L'avènement du capitalisme renforça cette aspiration à « l'association de producteurs libres et égaux » et la naissance des premiè-

res *coopératives ouvrières* marqua une étape importante dans cette voie.

Dans l'*Adresse inaugurale de l'Association internationale des Travailleurs* (21 octobre 1864), Marx souligne les mérites « du mouvement coopératif et surtout des manufactures coopératives créées par l'initiative isolée de quelques "bras" entreprenants » :

« La valeur de ces grandes expériences sociales ne saurait être surfaite. Elles ont montré par les faits, non plus par de simples arguments, que la production sur une grande échelle et au niveau des exigences de la science moderne, pouvait se passer d'une classe de patrons employant une classe de bras; elles ont montré qu'il n'était pas nécessaire à la production de la richesse que l'instrument de travail fut monopolisé et servit ainsi d'instrument de domination et d'extorsion contre le travailleur lui-même... »

Cela dit, Marx indique dès ce moment qu'il sera seulement possible d'empêcher ces coopératives d'être « récupérées » et rendues quasi inopérantes si elles se *généralisent* au pays tout entier, ce qui réclame une transformation *politique* de la société :

« L'expérience a prouvé jusqu'à l'évidence que, si excellent qu'il fut en principe, si utile qu'il se montrât dans l'application, le travail coopératif, limité étroitement aux efforts accidentels et particuliers des ouvriers, ne pourra jamais arrêter le développement, en proportion géométrique du monopole... Pour affranchir les masses travailleuses, la coopération doit atteindre un développement national et, par conséquent, être soutenue et propagée par des moyens nationaux. Mais les seigneurs de la terre et les seigneurs du capital se serviront toujours de leurs privilèges politiques pour défendre et perpétuer leurs privilèges économiques. Bien loin de pousser à l'émancipation du travail, ils continueront à y opposer le plus d'obstacles possible... La conquête du pouvoir politique est donc devenue le premier devoir de la classe ouvrière. »

L'expérience vécue en Belgique confirme ce diagnostic. Les coopératives ouvrières jouèrent un rôle important dans l'implantation du socialisme en Belgique. Lors de sa fondation, en 1885, le *POB* (Parti Ouvrier Belge) réunissait coopératives, syndicats, mutualités et ligues ouvrières. L'essor rapide de ces coopératives suscita chez certains l'illusion qu'elles permettraient de créer des îlots de socialisme dans la société capitaliste et de réaliser progressivement le socialisme grâce à leur réussite. C'est dans cette perspective qu'Edouard Anseele créa toute une série d'entreprises financées au départ par la coopérative de consommation « *Vooruit* » et fonda ensuite la *Banque Belge du Travail* qui contrôla finalement une vingtaine de sociétés : des usines textiles dans lesquelles leur promoteur avait annoncé qu'on « *tisserait les linceuls des capitalistes, très larges, très solides, pour qu'ils ne puissent en sortir* », des brasseries, un armement de pêche et même une plantation de coton au Congo. Tout cet édifice s'écroula pendant la crise de l'entre-deux-guerres. La *Banque du Travail* dut fermer ses guichets et les « usines rouges » furent rachetées par des groupes capitalistes.

Si les expériences tentées ailleurs n'ont pas toujours abouti à de tels échecs, l'expérience a montré les limites de la coopération *dans le système capitaliste*. Tel quel, le mouvant coopératif n'est pas négligeable et dans nombre de pays, il joue un rôle appréciable sous des formes diverses. En France, la célèbre *Verrerie Ouvrière d'Albi*, « l'enfant chéri » de Jaurès, occupe toujours 500 travailleurs malgré la concurrence de BSN et de Saint-Gobain et l'Italie compte 2.000 coopératives qui occupent au total plus de 200.000 personnes.

Bien qu'elles existent depuis plus d'un siècle, les coopératives ouvrières n'ont pourtant jamais sérieusement menacé le système capitaliste auquel elles ont été forcées de s'adapter pour survivre. Car il n'est pas possible d'aménager de façon durable des « îlots socialistes » dans un système qui ne l'est pas.

LES PERSPECTIVES DE MARX ET DE LENINE

Marx et Engels se sont gardés de proposer des recettes détaillées pour l'avenir. Les rares textes où ils indiquent comment ils conçoivent la société future s'inscrivent toutefois dans une perspective autogestionnaire. Pour Marx, la société socialiste verra l'autogouvernement des « *producteurs associés* », « *l'association de producteurs libres dont les activités conscientes seront coordonnées par un plan rationnel* ». Engels précise que dans le socialisme « *le gouvernement des personnes fait place à l'administration des choses* ».

Lénine reprend ces idées à son compte quand il entreprend d'approfondir l'analyse marxiste de l'Etat à la veille de la révolution d'Octobre. S'il ne parle pas explicitement d'*autogestion* dans *l'Etat et la révolution*, les passages qu'il consacre à l'organisation de la production et des activités sociales s'inscrivent dans cette perspective. Mais ses prévisions tablaient sur une victoire de la révolution dans les pays développés dont la révolution russe devait donner le signal. Elles impliquaient une série de préalables qui faisaient défaut en Russie : industrie et classe ouvrière développées, culture de masse suffisante, etc.

Au lendemain de la révolution d'Octobre, Lénine crut qu'il serait pourtant possible de s'engager dans cette voie en Russie. Les soviets d'ouvriers, soldats et paysans étaient des organismes de *démocratie directe* à travers lesquels les masses se gouvernaient elles-mêmes. C'est dans la même perspective que Lénine voit la gestion de l'industrie : en se basant d'abord sur les *comités d'usine* qui s'étaient créés dans de nombreuses entreprises, en instaurant ensuite un *contrôle ouvrier* s'exerçant sur une plus vaste échelle.

Les caractéristiques du pouvoir prolétarien que Lénine définit au VII^e Congrès du PC (b) de Russie (mars 1918) se situent toujours dans une optique autogestionnaire. Et l'année suivante, au printemps 1919, il insiste encore sur la nécessité d'associer *directement* les travailleurs à la gestion de l'Etat afin de préparer le *dépérissement* de l'Etat et de passer du *contrôle ouvrier* à la *gestion ouvrière*.

Dans le chaos provoqué par la guerre, la contre-révolution, la pénurie, la famine, il fut impossible d'atteindre ces objectifs. Les comités d'usine se montraient incapables de diriger la production, le prolétariat russe était trop faible, trop peu nombreux. Il fallut remettre à une époque ultérieure la réalisation du mot d'ordre « *les usines aux ouvriers* ». Pour sauver la Révolution russe isolée, encerclée, investie, il fallut sacrifier la participation directe des travailleurs à la gestion des entreprises. Le Xe Congrès du PC(b)R (mars 1921) consacra la fin des tentatives autogestionnaires et la centralisation de toutes les fonctions administratives et économiques (1).

Venant après l'échec du « mouvement des conseils » en Europe occidentale (les conseils ouvriers allemands de 1919, les conseils

(1) Cf. à ce propos : Pierre Joye. *Lénine et l'autogestion*. « Cahiers marxistes » n. 25, mai 1976.

d'usines italiennes de 1919-20), l'évolution de l'Union soviétique vers une organisation de plus en plus centralisée de l'Etat et de toutes les activités sociales, économiques et politiques, entraîna l'abandon des perspectives autogestionnaires pendant plusieurs décennies.

Il n'en fut pas seulement ainsi au sein du mouvement communiste où il était alors admis que l'expérience soviétique fournissait un modèle à valeur universelle. Il en alla de même pour d'autres raisons dans les formations syndicales et politiques réformistes où le développement de la grande industrie accentua la tendance à opposer une organisation fortement centralisée à la formidable puissance du patronat.

L'EXPERIENCE YOUGOSLAVE

L'idée autogestionnaire resurgit en Yougoslavie après l'excommunication prononcée par le Kominform en 1948. En réaction contre le stalinisme dont leur pays avait appris à connaître les aspects les plus négatifs, Tito et ses compagnons furent amenés à une réflexion critique sur la construction du socialisme centrée sur les idées développées par Marx et Lénine sur le dépérissement de l'Etat au profit d'une « association librement consentie de producteurs ». C'est dans ces conditions que la Yougoslavie s'engagea dans la voie de l'autogestion et que son Assemblée fédérale adopta, le 26 juin 1950, la *Loi fondamentale sur la gestion des entreprises par les collectifs de travail*.

Il ne s'agissait que d'un premier pas dans le chemin que la Yougoslavie a poursuivi par la suite pour développer un socialisme autogestionnaire. Cette expérience, riche d'enseignements, sort toutefois du cadre de cette étude car elle a seulement exercé une influence assez limitée sur le mouvement ouvrier d'Europe occidentale.

D'abord parce que l'autogestion yougoslave fut longtemps tenue en suspicion, par les partis communistes tout au moins : née en réaction contre le modèle soviétique, elle sentait le roussi. Et aussi pour des raisons plus valables : parce que cette expérience s'est développée dans un contexte fort différent du nôtre. Au départ, en 1950, la Yougoslavie était encore un pays agraire sous-développé dont trois habitants sur quatre vivaient de l'agriculture. De plus, l'autogestion n'y fut que dans une faible mesure le résultat d'un mouvement surgi de la classe ouvrière. Elle fut décidée au sommet et mise en œuvre progressivement par une série de mesures gouvernementales alors que dans les pays capitalistes, l'autogestion apparaît comme l'aboutissement des luttes que le mouvement ouvrier développera contre le pouvoir existant.

EN FRANCE APRES MAI 1968

C'est en France qu'on assistera par la suite à une deuxième résurgence de l'idée autogestionnaire dans un contexte qui en marquera pendant un temps le caractère. Car c'est dans le tumulte des journées de mai 1968 que l'aspiration à une autogestion aux contours mal définis figurera parmi les multiples expressions d'un désir de renouveau qui se manifesterà sous des formes aussi impétueuses que confuses et souvent contradictoires.

Le souci de faire pièce au parti communiste auquel ils attribuaient des propensions au « centralisme » animait assurément beaucoup d'« autogestionnaires » en puissance de l'époque, car ceux-ci

regroupaient, à côté de courants plus sérieux, toute une gamme hétéroclite de tendances gauchistes, spontanéistes et libertaires.

Cela explique pourquoi le parti communiste français s'est pendant tout un temps montré méfiant à l'égard du terme *autogestion* auquel il préféra celui de *gestion démocratique* qui figurera du reste dans le *Programme commun de gouvernement* adopté le 27 juin 1972 par les partis communiste et socialiste français.

Les réticences du PCF disparurent par la suite. Au fil du temps, aussi bien la CFDT, qui s'était prononcée dès 1968 en faveur de l'autogestion, que le parti socialiste qui fit de même par la suite, précisèrent de façon non équivoque le contenu qu'ils donnent à ce terme : en spécifiant que l'autogestion a pour conditions nécessaires l'appropriation sociale des moyens de production et une planification démocratique.

Dès lors, il ne s'agissait plus que d'une question de mots puisque, sur le fond, les principales composantes de la gauche française étaient manifestement d'accord. Georges Marchais le souligna :

« Si ce que certains appellent "autogestion" n'est pas séparé de la propriété collective des grands moyens de production et d'échange, de la planification démocratique à l'échelle nationale et du pouvoir politique des travailleurs, si c'est plus généralement la démocratie socialiste en perpétuel progrès et perfectionnement vers des formes de plus en plus poussées de direction de toutes les affaires de la société par tous, nous n'avons pas le fétichisme des mots. C'est le fond qui compte. Considérer l'autogestion comme une perspective socialiste n'a donc pour nous rien d'une hérésie, pas plus d'une novation bouleversante. » (2)

EN BELGIQUE

C'est dans une large mesure sous l'influence de l'exemple français auquel il arrive souvent qu'elles se réfèrent que les prises de position en faveur de l'autogestion se sont multipliées au cours des dernières années en Belgique.

Le *Congrès extraordinaire de la FGTB* (29/31 janvier 1971) s'est fixé pour but de développer le contrôle ouvrier à tous les niveaux dans une perspective autogestionnaire. L'autogestion a été au centre de deux colloques organisés par la *Fondation André Renard* : « Du contrôle ouvrier à l'autogestion » (18/20 mai 1971) et « Stratégie ouvrière vers une société socialiste » (3/7 mai 1973). Le *Congrès doctrinal du PSB* (16/17 novembre 1974) a retenu l'autogestion comme un objectif possible à long terme après que le *Congrès des Jeunes Socialistes* (Waremmé, 6/7 avril 1974) eût affirmé que l'autogestion répond à l'exigence « d'une société pleinement démocratique sur tous les plans de la vie ».

Les prises de position en faveur de l'autogestion ont également été nombreuses du côté chrétien. Un texte sur la démocratisation de l'entreprise adopté par le *Comité national de la CSC* (19 janvier 1971) évoque « l'autogestion des travailleurs en tant qu'idéal » et le *Congrès statutaire de la CSC* (Coq-sur-Mer, 11 décembre 1975) s'est prononcé en faveur d'une stratégie destinée à aboutir à long terme à l'autogestion. Le *MOC* s'est prononcé dans le même sens et la *56e Semaine Sociale Wallonne* (1974) a pris pour thème : « Vers l'autogestion ». Le *GPTC* (Groupement Politique des Travailleurs

(2) Colloque sur la gestion démocratique et l'intervention des travailleurs dans l'entreprise (18 juin 1973). « Economie et Politique », n. 229-230, août-sept. 1973.

Chrétiens) s'assigne pour objectif l'instauration d'une société socialiste autogestionnaire et le *Mouvement Chrétien pour la Paix* s'est prononcé pour le socialisme autogestionnaire lors de son dernier congrès (27 mars 1976).

La *LRT* se réclame également d'un socialisme autogestionnaire et le *Rassemblement Wallon* s'est fixé l'autogestion comme objectif pour des raisons d'opportunité : « parce que la cogestion est unanimement rejetée en Wallonie par l'immense majorité des travailleurs ».

LE PIEGE DE LA COGESTION

Si les prises de position en faveur de l'autogestion sont nombreuses, beaucoup d'entre elles sont fort vagues et certaines sont pour le moins équivoques.

Si la *CSC* s'est prononcée pour l'autogestion, son Congrès du 16 mars 1974 a approuvé un projet remplaçant les conseils d'entreprise actuels par des « conseils de travailleurs » qui n'aurait en lui-même rien d'inquiétant n'était-ce que les modèles de *cogestion* préconisés par le *PSC* et le *CVP* prévoient précisément la création de « conseils de travailleurs ».

Or aussi bien le *PSC* dans sa *Déclaration de Seraing* (29 mai 1976) que le *CVP* dans son programme rénové *Voorspoed door moed* (La prospérité par le courage) du 23 décembre 1976 préconisent une « réforme de l'entreprise » qui s'inspire du système de cogestion allemand. Dans les grandes entreprises, le conseil d'administration serait remplacé par un *comité de direction* responsable de la gestion qui serait nommé par un *conseil de surveillance* comprenant un nombre égal de représentants des actionnaires et de représentants des travailleurs plus un président choisi de commun accord. Ce *conseil de surveillance* serait également appelé à approuver les programmes à moyen terme de l'entreprise et les décisions importantes. Comme le souligne le *CVP*, ce système de cogestion permettrait d'établir « une étroite solidarité d'intérêts entre toutes les composantes de l'entreprise tout en respectant l'unité de direction et de gestion. »

Le peu de réactions que les projets du *PSC* et du *CVP* ont provoqué du côté des syndicats chrétiens porte à croire que Joseph Verhoeven n'est pas le seul à estimer que l'autogestion « pourrait éventuellement passer par la cogestion ». (3) Les déclarations faites par Jef Houthuys à une Table ronde consacrée à « la participation dans l'entreprise » à laquelle assistait également M. R. Pulinckx, administrateur délégué de la *FEB*, le font croire. Après s'être prononcé en faveur d'« une solution de concertation » assurant le changement nécessaire du statut des sociétés anonymes, il déclara que « même l'autogestion n'est pas l'épouvantail que l'on dit », ce qui rassura sans doute M. Pulinckx sur la conception que le président de la *CSC* se fait de l'autogestion.

Les propos lénifiants de Jef Houthuys sont d'autant plus inquiétants qu'on assiste depuis quelques mois à un engouement suspect pour une *réforme du statut de la société anonyme* assurant la *cogestion*. Non seulement le *PSC* et le *CVP* la préconisent mais les divers porte-parole de la « famille libérale » se prononcent dans

(3) J. Verhoeven. *C.S.C., qui es-tu ?* Bruxelles, 1976, p. 139.

le même sens. M. *Grootjans*, président du PVV, a déposé une proposition de loi organisant « la nécessaire participation des fournisseurs de capitaux et des travailleurs à la vie des entreprises » (20 mai 1976). M. *Willy De Clercq* affirme que « le vrai problème de notre temps est une modification des rapports entre le capital et le travail, qui ne sont pas opposés par essence mais complémentaires ». Au Congrès du PRLW, M. *Robert Henrion* présente un projet de cogestion organisant « la codécision et la coresponsabilité des représentants du capital et des représentants des cadres, employés et ouvriers ». Et M. *François Perin* fait chorus au congrès des Jeunes du PRLW et du PL en affirmant que la classe ouvrière doit « passer du conflit à la collaboration et à la coresponsabilité » en s'inspirant de l'exemple de la cogestion allemande.

Or la cogestion tend à orienter l'action des travailleurs dans une direction de *collaboration* et non de *contestation* de classe. Elle vise à « intégrer » les syndicats — et par conséquent les travailleurs — dans le fonctionnement du système capitaliste, à leur faire assumer la responsabilité de décisions prises dans la logique de gestion de ce système, à les faire « participer » à l'effort continu de rationalisation qui entraîne la réduction périodique de l'emploi, tout cela en laissant le pouvoir réel au patronat.

Il faut le voir car les tentatives d'entraîner les organisations ouvrières dans la voie de la cogestion se précisent. La *Commission des Communautés Européennes* a élaboré un projet de *société anonyme européenne* dont le statut s'inspire du modèle allemand. La gestion de la S.A. européenne serait confiée à un *Directoire* (Conseil de direction) nommé par un *Conseil de surveillance* composé pour un tiers de représentants des actionnaires, pour un tiers de ceux des travailleurs et pour un tiers de membres cooptés. Ce Conseil de surveillance serait associé aux décisions importantes du Directoire.

Quand ce projet fut présenté au *Conseil central de l'économie* et au *Conseil national du travail* réunis conjointement il y a quelques mois (le 16 septembre 1976), les représentants des organisations syndicales réagirent de façon différente. La FGTB rejeta la formule, considérant à juste titre ce Conseil de surveillance comme un organe de cogestion. Le syndicat libéral, favorable à la cogestion, en accepta le principe. Mais l'attitude de la CSC fut pour le moins ambiguë : elle se déclara favorable à l'institution de ce Conseil de surveillance tout en réaffirmant son opposition de principe à la cogestion.

Le problème est donc posé. Et la solution qui lui sera donnée ne peut laisser indifférent. Car la cogestion vient à point pour aider le capitalisme à surmonter sa crise. C'est au moment où il s'agit de faire passer des mesures impopulaires qu'on propose d'associer les travailleurs aux décisions.

UNE NOUVELLE TACTIQUE PATRONALE

Dans une étude récente, *Michel Quevit* montre que cet engouement pour la cogestion n'est pas fortuit et qu'il s'agit d'une orientation qui se précise dans toute l'Europe occidentale. Si le thème de la participation des travailleurs dans l'entreprise n'est pas neuf, constate-t-il, la crise semble avoir joué un rôle d'accélérateur dans la prise de conscience patronale de la nécessité d'une telle réforme.

En Belgique, *Fabrimétal* consacre une large partie de son rapport à la participation. La CEE envisage la participation des travailleurs dans la structure de la nouvelle société anonyme européenne. L'OCDE organise un séminaire patronal en vue de préciser la stratégie à suivre pour introduire un modèle spécifique de participation dans les entreprises.

« Le patronat situe l'enjeu de la participation dans sa dimension politique à savoir la question du partage du pouvoir. Son intervention est relative au système de propriété des moyens de production et à la légitimité du pouvoir qu'il entraîne. Dans la logique patronale, ce système de pouvoir ne peut être remis en question, mais il importe au patronat de résoudre par un système de participation ce que l'OCDE appelle "l'antagonisme entre, d'une part, l'exigence de liberté et de démocratie et, d'autre part, le respect de l'autorité et l'obéissance". En d'autres termes, la participation doit combiner la demande du peuple à plus de pouvoir avec le maintien de la légitimité du pouvoir patronal dans l'entreprise. » (4)

Constatant la relation établie par le patronat entre la naissance de *nouveaux types de conflits sociaux* (grèves sauvages, occupation d'usines) et *la nécessité de la réforme*, Quevit se demande « si la volonté de réformer l'entreprise et d'accroître la participation des travailleurs n'est pas *une réponse anticipée du monde patronal* à un mouvement social porteur de revendications plus fondamentales sur la finalité du système économique actuel et sa logique de fonctionnement. En d'autres termes, si la participation des travailleurs n'est pas une réponse du patronat à la revendication autogestionnaire qui s'est faite jour depuis quelques années dans les mouvements ouvriers » (5).

PAR LE CONTROLE OUVRIER VERS L'AUTOGESTION

Alors que la *cogestion* tend à *entfermer* les travailleurs dans la logique du système capitaliste, le *contrôle ouvrier* vise à *élargir* les zones d'action où les travailleurs décident en toute autonomie. Le contrôle ouvrier n'a pas pour but de « partager » le pouvoir avec le capital mais de réduire le pouvoir du capital, de soustraire un nombre croissant de problèmes à l'arbitraire patronal, d'augmenter progressivement les droits propres aux *travailleurs*.

Car le terme de *contrôle ouvrier* ne doit pas prêter à équivoque : il désigne une stratégie de lutte qui englobe l'*ensemble* des travailleurs, qu'ils soient ouvriers, employés, cadres ou agents des services publics.

Le contrôle ouvrier n'est pas un but en soi mais un moyen. Il doit permettre aux travailleurs d'être mieux informés afin de pouvoir exercer une pression contestatrice plus efficace à l'égard des finalités de l'entreprise capitaliste. C'est pour cela qu'il est possible de se fixer pour perspective d'aller *par le contrôle ouvrier vers l'autogestion*.

Car l'autogestion est un point d'aboutissement qui réclame des changements profonds du système économique et politique et du mode de propriété des moyens de production.

(4) Michel Quevit. *Participation dans l'entreprise et crise actuelle*. Centre pour l'analyse du changement social de l'Université catholique de Louvain, Novembre 1976.

(5) Michel Quevit. *Idem*.

DES ILOTS D'AUTOGESTION ?

Ces dernières années, l'action ouvrière a souvent pris des formes qui diffèrent des luttes traditionnelles. Non seulement les occupations d'usines se sont multipliées mais il est arrivé que les travailleurs entreprennent d'en poursuivre l'exploitation en gérant eux-mêmes l'entreprise.

Ce fut le cas aux Gaufrieres Champagne, aux Sablières Marchand, au Val-Saint-Lambert, à Daphica, aux Sources de Thil, à l'usine Prestige à Tessenderlo. Et les nettoyeuses de Louvain-la-Neuve créèrent une ASBL autogérée, *Le Balai libéré*. Ces expériences, qui connurent des fortunes diverses, ont le mérite de confirmer que les travailleurs sont capables d'organiser leur travail en se passant de patrons.

Peut-on y voir pour autant des modèles d'« autogestion » ? Certains sont portés à le croire, surtout dans le mouvement ouvrier chrétien où on attache beaucoup d'importance au caractère éducatif de ces tentatives en soulignant que chacune de ces actions « constitue une étape d'affranchissement et que c'est aussi l'occasion de se former et de découvrir de l'intérieur les mécanismes du système ». (« La Cité », 21 avril 1975). C'est exact à ceci près que les échecs de ces expériences, plus nombreux que les réussites, risquent de provoquer des retours de manivelle et de décourager pour longtemps les travailleurs qui ont engagé la lutte sur un terrain où leur infériorité est manifeste : la concurrence sur le marché capitaliste.

L'exemple de Lip a suscité beaucoup d'enthousiasme. Ce qu'on oublie souvent, c'est qu'il n'y a jamais été question d'autogestion. Les ouvriers de Lip ont témoigné d'un sens extraordinaire de l'action collective. Ils ont occupé l'entreprise, ils ont poursuivi la fabrication de montres, ils se sont emparé des stocks existants. Mais leur objectif étant d'empêcher le démantèlement de l'entreprise, d'imposer son rachat soit par un groupe financier soit par l'Etat soit par les deux. S'ils ont montré leur capacité de s'auto-organiser, ils n'ont pas voulu s'engager dans la voie de l'autogestion, créer une coopérative de production, car ils étaient conscients qu'une entreprise isolée, déficitaire et accablée de dettes par surcroît, serait vouée à l'échec dans le cadre d'une économie capitaliste. La forme « nouvelle » de leur lutte masque souvent le caractère classique et limité de leur revendication.

Il en va de même des expériences d'« autogestion » survenues en Belgique. Elles se sont généralement produites pour réagir à des licenciements collectifs pour cause de fermeture ou de faillite et apparaissent avant tout comme de nouvelles formes de lutte pour sauvegarder l'emploi. Si elles présentent à ce titre un caractère positif, elles ne mettent pas pour autant le système capitaliste en péril.

IMPORTANCE DES PERSPECTIVES AUTOGESTIONNAIRES

S'il est illusoire d'envisager le développement d'« îlots autogérés » durables dans une société qui ne l'est pas, l'aspiration à l'autogestion *dans une société socialiste* exprime le souci justifié de donner son véritable visage au socialisme. Car celui-ci ne se limite pas à l'appropriation collective (sociale et pas seulement étatique)

des moyens de production même si celle-ci en est la condition nécessaire. Il implique un autre rapport de pouvoirs, aussi bien dans l'entreprise que dans l'ensemble de la société.

Les *Jeunes Socialistes* le soulignent en montrant pourquoi l'autogestion permet de développer la démocratie jusqu'au bout :

« Le socialisme présente l'exigence d'une société pleinement démocratique sur tous les plans de la vie... Mais il ne suffit pas que la démocratie soit construite *pour* le peuple. Il faut qu'elle soit *édifiée par* le peuple... C'est ici qu'intervient l'autogestion... Une société autogestionnaire est celle où les rapports sociaux sont créés de manière telle que le pouvoir y soit réellement détenu par ceux qui y vivent... Tous les rouages de la société doivent être autogestionnaires dans leur conception et leur fonctionnement afin d'assurer à chacun — à quelque endroit qu'il se trouve placé — un accès aussi direct et large qu'il est possible à la décision sur les problèmes qui le concernent » (6).

Car l'autogestion n'est pas seulement une technique de « management ». C'est une conception du pouvoir qui s'étend à l'ensemble de la vie sociale, économique et politique.

C'est pour cela que l'aspiration à l'autogestion s'est manifestée avec une vigueur accrue au cours des dernières années. Parce que la crise du capitalisme se développe à tous les niveaux et dans tous les domaines et n'affecte pas seulement l'économique même si l'économique commande en dernier ressort. Le caractère de plus en plus social des forces productives entraîne une interdépendance croissante de tous les aspects de la vie sociale : production, recherche, enseignement, santé, communications. Les travailleurs ne sont pas seulement exploités au niveau de leur usine mais à tous les niveaux de leur vie car le néocapitalisme s'est emparé de tout, des loisirs, de la culture, de l'habitat.

La revendication de l'autogestion, le mot d'ordre de socialisme autogestionnaire cristallisent une protestation contre ces formes nouvelles d'oppression. C'est dans cette *perspective* que doit se définir l'action qui se développe *dès maintenant* pas seulement au niveau économique mais dans tous les domaines. Car selon l'idée qu'on se fait de ce que sera une société socialiste, la manière de contester le capitalisme comportera des variantes à tous les niveaux : l'organisation de la production comme celle du travail, les formes de l'habitat comme de celles de l'information, l'enseignement, la santé, les loisirs, l'urbanisme, le cadre de vie.

(6) Thèses doctrinales du Congrès des Jeunes Socialistes. Waremme, 6-7 avril 1974.

La grève et une de ses modalités : l'occupation des lieux du travail

Notre pays, faut-il le rappeler ne connaît toujours pas un système où le droit de grève en tant que tel est reconnu et ce, contrairement à la situation en France ou en Italie où c'est même un droit constitutionnel réglementé, il est vrai, par d'autres textes.

Chez nous, nous en sommes au concept de liberté de grève depuis que la loi du 24-5-1921 a enlevé à la grève son caractère de délit que lui conférait l'article 310 du Code pénal de 1867, abrogé à cette occasion.

Cela signifie que pendant des décennies, de subtiles discussions ont eu lieu entre juristes quant aux conséquences d'une grève d'autant plus que dans de nombreux cas, par voie de conventions collectives, les modalités de déclenchement d'une grève dite régulière étaient instaurées.

Si ce n'est qu'en 1967 la Cour de Cassation (Cass. 23-11-67 — Journal des Tribunaux 1968, 47) a précisé que la grève était une cause de suspension de l'exécution du contrat de travail ou d'emploi et non une cause de rupture comme le soutenaient encore certains juristes, il va de soi que la réalité sociale était déjà, à cette époque, bien différente.

Rares étaient encore les employeurs qui, à ce moment, à l'occasion d'un conflit de travail soutenaient que la grève elle-même était cause de rupture du contrat de louage de travail. (Contrat d'emploi ou de travail).

Il faut rappeler, à cet effet, que dès 1958 (A.R. du 5-4-1958) les journées de grèves « régulières » étaient assimilées à des journées de travail effectif, en ce qui concerne le calcul de la durée des vacances annuelles. Il en était de même, dès avant 1967, pour le calcul du nombre de journées de travail ou assimilées en vue de l'obtention des allocations de chômage. Des règles existent aussi pour l'assurance-maladie.

Bref, bien que le droit de grève ne soit pas reconnu mais seulement « la grève » acceptée et organisée (notamment par le fait que sont prévues, au sein des conventions collectives, l'obligation de tentatives de conciliations, de modifier un préavis de grève qui doit répondre à certaines conditions) la réalité sociale, sous la pression des travailleurs et de leurs organisations syndicales, a imposé ce concept en justifiant, a posteriori, toutes les conséquences qui en découlaient pour les travailleurs, alors que certains effets de la grève étaient déjà règlementés depuis longtemps (en Sécurité sociale notamment).

Seulement, si la grève est tolérée, les conditions mises à son déclenchement et les modalités de l'exercice de la grève font l'objet d'incessantes « revendications » du patronat. Le problème des grèves dites « sauvages », le dérange surtout.

Aussi, perçoit-on clairement la volonté de restreindre ce que l'on a dû concéder.

Ainsi, dans un arrêt de la Cour du Travail du 5-2-1973 rendu suite au licenciement de délégués syndicaux à l'occasion d'un conflit important aux Forges de Clabecq, il est précisé de manière restrictive en substance que « quand dans une convention collective, soit nationale, soit d'entreprise, les parties reconnaissant qu'il ne sera présenté qu'à une certaine date, aucune revendication nouvelle d'ordre général ou collectif et qu'en cas de litige avant la notification du préavis de grève, il y aura lieu de recourir au préalable, à la procédure de négociation et de conciliation, doit être considérée comme *irrégulière* soit quant à son but, soit quant à sa procédure, la grève déclenchée au mépris de ces dispositions ».

Cet arrêt est grave car il implique que la participation à une grève irrégulière constitue dans le chef du travailleur (et a fortiori s'il est délégué syndical) une faute grave justifiant un renvoi pour motif grave sans indemnité ni préavis.

A la même époque, à l'occasion d'un licenciement d'un délégué syndical des Usines CATERPILLAR, suite à une grève en juin 1970, le tribunal du travail de Charleroi (Trib. Trav. Charleroi 24-12-1973) rendait une décision dans le même sens rédigée en ces termes « le droit, ou à tout le moins la liberté de grève dans le but de faire aboutir des exigences professionnelles (Ndlr. autre problème : la grève dite à caractère politique) est reconnu dans tous les pays occidentaux à régime démocratique et, notamment, en Belgique ... qu'il n'existe cependant pas d'exemple de pays où il serait admis que ce droit peut s'exercer sans limite parce qu'il est possible d'*en abuser* comme de tout autre droit ». Le jugement poursuit, en analysant, au passage, les règles de limitation en RFA, en Angleterre, aux Etats-Unis, en France (en passant d'ailleurs ici sous silence les décisions en sens contraire, la doctrine c'est-à-dire les auteurs de commentaires du droit et la jurisprudence étant divisés), en Italie, sous le plan des comportements abusifs « que sauf rarissimes exceptions, chacun s'accorde à subordonner la licéité de la suspension concertée du travail à certaines conditions relatives *spécialement* au respect du délai de préavis et à la tentative *préalable* de conciliation... et au caractère *strictement* (les trois mots soulignés le sont par nous, JB) professionnel et apolitique du mouvement ... à l'accord de la majorité des travailleurs ... à la loyauté des méthodes utilisées (ainsi la condamnation de la grève sur le tas) ... ».

Bref, une énumération d'une grève idéale où tout se passe bien, dans l'unanimité et de manière loyale. Encore, faut-il que ce soit possible ... Nous y reviendrons.

Il faut reconnaître, en dehors du caractère particulier de cette grève à CATERPILLAR, qui n'est pas ici analysée, que le Juge du travail indique tout de même, après avoir rappelé qu'il ne fallait pas confondre la grève avec « le simple coup de force » échappant selon lui « par hypothèse même à toute légitimation » et que la condition première à la licéité d'une grève consiste dans les tentatives « sincères et persistantes pour aboutir à un règlement amiable du conflit, grève » sans doute... certaines exceptions; qu'il en va ainsi iorsque la grève constitue une riposte à une violation flagrante et grave de l'employeur à ses obligations contractuelles, les travailleurs pouvant alors invoquer l'*exceptio non adimplete contractus*. » (c'est-à-dire invoquer à leur tour la non-exécution par le patron de ses obligations contractuelles).

Même, si en l'espèce la décision est dangereuse dans sa motivation quant à l'essentiel, elle doit consentir, même lorsque la grève est règlementée, que dans certains cas la situation des relations de travail dans l'entreprise est telle, le désaccord opposant les travailleurs et l'employeur prend une telle acuité (suite à une attitude patronale ou à « un coup de force » patronal) que toutes les modalités de déclenchement d'une grève auraient pour conséquence que la grève serait inefficace si elles étaient respectées.

Rappelons tout de même que la grève est, par définition, et en dernière analyse, l'ultime moyen de pression que possèdent les travailleurs pour obliger leur employeur précisément à *négoier* et pas seulement à discuter ou parfois le seul moyen qu'ils peuvent utiliser pour *imposer* une structure de leur représentation syndicale ou encore la dernière décision qu'ils peuvent prendre avant de se voir (notamment dans les petites entreprises) contraints d'accepter la pire des choses qui puisse leur être imposée : la fermeture, sans leur avis et à leurs dépens, de l'entreprise où ils vendent depuis des années leur force de travail.

C'est dans ce contexte et aussi, parce que même lorsqu'une grève déclenchée de manière dite régulière, ses modalités d'exercice se révèlent être parfois inefficaces, qu'est née la pratique de l'occupation des lieux de travail à l'occasion d'un conflit de travail.

Qualifiée fort souvent de grève « sauvage » (alors que ce type de grève est seulement celle qui est déclenchée par les organisations et les travailleurs sans respecter, en tout ou en partie, les clauses dites « de paix sociale » où les procédures de conciliation et d'arbitrage prévues par les conventions collectives et dans des règlements intérieurs de commissions paritaires), elle effraie souvent les patrons par son efficacité. Elle est un peu le prolongement de ce que sont dans certaines grosses entreprises, « les grèves sur le tas » à la différence que la grève avec occupants peut être de longue durée et que, dernièrement, elle fut accompagnée dans des secteurs limités d'expériences de gestion directe de l'entreprise par les travailleurs (peut-être trop vite qualifiée d'autogestion) comme aux Sablonnières Marchand, aux Sources de Thil, aux Grès de Bouffioulx.

Si la pratique des occupations est relativement récente en Belgique, (quasiment inconnue avant 1970) contrairement à la situation

en France et en Italie, la riposte des milieux patronaux fut rapide et très radicale.

Dans un article publié par Fabrimétal en octobre 1975 signé par Bernadette Antoine, les problèmes de fond sont posés sous le titre révélateur de « les occupations d'usine sont illicites » et en sous-titre « Les chefs d'entreprises disposent de divers recours pour y faire face ».

Dans cette étude, il est rappelé que si la grève est licite, « du moins comporte-t-il des limites résultant de l'existence d'autres droits également reconnus et garantis (eux — Ndlr) par la Constitution, tels que le *droit de propriété* et le droit à la liberté du travail ».

Dans un article publié dans « Le Soir » du 7-8 mars 1976, Marcel Taquet, professeur à la Faculté de droit à l'U.C.L. et Claude Wantiez, assistante dans cette même université, juristes brillants, réformateurs dans beaucoup de domaines, mais liés aux milieux patronaux, les auteurs émettent par contre l'opinion selon laquelle « s'il paraît irréaliste de contester le droit des travailleurs d'occuper l'entreprise parce qu'ils en sont des propriétaires sociaux au même titre que d'autres en sont les propriétaires financiers, il importe d'ébaucher les limites de l'exercice de ce droit ».

Deux thèses, du côté des milieux patronaux : illicéité totale de l'occupation — ou aménagement, « encadrement » de ce droit nouveau.

En tout état de cause, il est manifeste, surtout à l'époque de crise économique que nous connaissons, que *la pratique de l'occupation des lieux du travail*, dans la mesure où les négociations sont de plus en plus dures par la volonté des patrons et où dans de nombreux cas les travailleurs s'opposent à une décision de fermeture d'une entreprise ou d'un département de celle-ci (décision prise également de plus en plus souvent à New York, Tokyo ou Paris qu'à Liège, Bruxelles ou Gent) *ira croissante*.

A partir de cette pratique est posé le choix entre des droits qui s'affrontent : droits des travailleurs et droit de propriété de l'employeur (sous toutes ses formes), droit (ou liberté) de grève et « atteinte à la liberté du travail ».

Les réponses judiciaires apportées à ce conflit, entre des droits reconnus permettent ou permettront soit de raffermir la position des travailleurs et de leurs organisations, soit constitueront autant d'embûches « juridiques » (souvent lourdes de conséquences pour les travailleurs pris individuellement : licenciement sans préavis, « casage » d'une section syndicale) que le patronat et ses juristes alimenteront aussi longtemps que la réalité sociale combinée au combat des milieux juridiques progressistes n'imposera pas une autre hiérarchie des valeurs et des concepts juridiques. C'est une « gueilla » juridique et judiciaire s'appuyant sur les luttes sociales et politiques qui fait avancer le droit, et par voie de conséquence, les droits.

Nous tenterons dans cette optique, dans un prochain article, d'affiner notre analyse à ce sujet en nous inspirant de l'actualité et de récentes décisions judiciaires tant en Belgique qu'en France, voire de prises de position de mouvements et organisations syndicales (Syndicat des Magistrats en France, C.G.T., F.G.T.B., C.S.C. Brabant wallon, Etude de la FAR en Belgique).

La gauche flamande et la question communautaire

La Flandre modérée, raisonnable, hostile à la régionalisation, la gauche flamande minorisée, tentée d'édulcorer ses revendications et son programme, de freiner un processus d'autonomie régionale qui la priverait de ses appuis en Wallonie. L'image n'est-elle pas un peu sommaire ? Essayons — sans prétendre épuiser le sujet — de la nuancer.

Le mouvement nationaliste est étroitement lié à la lutte de la bourgeoisie pour son émancipation politique.

C'est le cas aussi du nationalisme flamand.

Toutefois, comme l'a montré Jan Debrouwere (1), le mouvement flamand ne reçoit forme politique que tardivement. Les premiers flamingants (2) ignorent, à quelques exceptions près, la réalité sociale flamande et notamment la récession économique qui frappe la Flandre au milieu du XIXe siècle. Les célèbres « années de famine » (1845-1847) sont un des épisodes d'une douloureuse reconversion, celle d'une Flandre agricole où la seule industrie importante — le textile — souffre à ce moment d'une crise très grave. La bourgeoisie belge se tourne vers les bassins miniers de Wallonie, vers la métallurgie liégeoise, vers des profits qu'elle espère immédiats et plantureux.

(1) « De linkse arbeidersbeweging en de Vlaamse beweging », in *Vlaams Marxistisch Tijdschrift*, mars 1966 — Consulté également « De eerste flaminganten », *VMT*, mars 1967.

(2) J'utilise ce mot, bien entendu, sans nuance péjorative d'aucune espèce.

Incontestablement, le mouvement flamand naît de ces difficultés économiques. Mais les premiers flamingants se préoccupent exclusivement de renaissance culturelle; ils défendent la jeune nation belge contre l'« esprit démocratique » venu de France, et sont plus belgicistes encore, dès lors, que la bourgeoisie nationale.

Ceci explique que le fédéralisme soit, à l'origine, une revendication wallonne.

Certes, la question nationale n'est d'autre part pas totalement absente des préoccupations ouvrières : un Emile Moyson, un César De Paepe sont, au sein du Parti Ouvrier Belge, des éléments flamingants. Mais ce n'est qu'après la première guerre mondiale que le mouvement flamand prend forme politique.

Les différents groupes qui s'unirent en octobre 1920 pour former le Parti communiste belge de War Van Overstraeten — lequel fusionna lui-même, en septembre 1921, avec le parti issu des « Amis de l'Exploité » de Jacquemotte pour former le Parti communiste de Belgique — comptaient dans leurs rangs de nombreux militants flamands, qui avaient précisément quitté le POB à cause de l'attitude de ce parti sur la question nationale. Pour ces jeunes communistes, le français n'était que « l'instrument de règne » de la bourgeoisie belge. Certains avaient même estimé ne pas pouvoir galvauder la chance que leur fournit l'occupation allemande de satisfaire certaines revendications importantes, rejetées par la Belgique (3). En 1920, le *Kommunistenbond* d'Anvers estime que le « nationalisme flamand est un facteur à ne pas négliger dans notre lutte contre l'impérialisme belge » (4). Pourtant le nouveau parti communiste, à ses débuts, se montre assez discret sur ces problèmes. C'est que la situation est complexe. Le mouvement flamand, à cette époque, est influencé par des forces petites-bourgeoises qui luttent contre la nation belge, non contre la bourgeoisie francophone. Comme le souligne Jan Debrouwere (5), le nationalisme flamand est, sous cette forme, un avatar du « nationalisme petit-bourgeois européen, frustré ou retardé dans ses volontés politiques, cherchant appui auprès du fascisme ». Les premiers flamingants s'étant désintéressés des difficultés socio-économiques de la Flandre et d'une éventuelle autonomie politique de celle-ci, l'Etat belge s'est construit avec l'aval de la bourgeoisie.

Vers les années 1930 cependant, la question nationale revient à l'ordre du jour du mouvement ouvrier. On notera qu'une proposition de loi en faveur du fédéralisme, déposée en 1931 sur le bureau de la Chambre par le député nationaliste flamand Herman Vos, se vit refuser la prise en considération mais qu'elle eut le soutien de Joseph Jacquemotte.

(3) Voir à ce sujet L. Reyntjens « De eerste kommunistische groepen in België en hun fusie tot de kommunistische eenheidspartij », VMT, décembre 1971, ainsi que « L'Eglise et le mouvement ouvrier en Belgique », par Pierre Joye et Rosine Lewin, pages 193 seq.

(4) Jef Van Extergem, alors militant socialiste, futur membre du Bureau politique du PCB, fut condamné en juin 1920 à vingt ans de prison pour « collaboration avec l'ennemi ».

(5) « De linkse arbeidersbeweging en de Vlaamse beweging », op. cit.

Réunis à Anvers en 1937, les socialistes flamands se prononcent pour l'autonomie culturelle. Mais le POB reste très proche de l'aile « minimaliste » du mouvement flamand, qui se dit convaincue que des lois réglementant l'emploi des langues suffiront à mettre fin à l'aliénation culturelle des masses flamandes; en outre, le fédéralisme lui paraît un obstacle à l'unité des travailleurs.

Au parti communiste se crée une fédération flamande largement autonome, le Vlaamse Kommunistische Partij que dirige Georges Van den Boom et l'ancien activiste Jef Van Extergem. Le VKP revendique l'autonomie flamande de manière radicale : son programme (1937) est fédéraliste et précise notamment que « La Flandre et la Wallonie auront chacune leur Parlement et leur gouvernement propre », que le gouvernement fédéral belge « composé pour moitié de représentants de la Flandre et de la Wallonie, élus par leur Parlement respectif », s'occupera seulement « de ce qui concerne les intérêts communs aux deux nations : politique étrangère, défense, douane, etc. ». Le VKP fait partie, aux côtés de partis moins importants, comme le Federalistisch Volksfront ou le Radikale Partij, du Vlaams Blok voor Zelfbestuur en Democratie, porteur des mêmes revendications fédéralistes (6).

Survient alors la seconde guerre mondiale. Après 1945, les problèmes nationaux sont oubliés, au moins pour un temps. En particulier, la gauche flamande se méfie du mouvement nationaliste en qui elle voit un instrument de la droite.

C'est en 1960 qu'explicitement le parti communiste reprend à son programme la revendication fédéraliste (XIII^e congrès, à Liège). En même temps, la Belgique unitaire subit une secousse sérieuse au cours de l'hiver 1960-61; bien que la grande grève ait surtout affecté les provinces wallonnes et la capitale, le mouvement ouvrier flamand ne reste pas inactif et propose dans ses actions les mêmes mots d'ordre politiques et institutionnels que ceux qui sont avancés au sud du pays (7).

Les propositions fédéralistes d'avant 1940 ne parlent guère de Bruxelles. Rien d'étonnant à cela : aucune spécificité communautaire (culturelle autant que socio-économique) ne justifiait une prise de conscience nationale des Bruxellois. Les francophones de la capitale commencent à se regrouper après le vote des lois linguistiques de 1963, sous le gouvernement Lefèvre-Spaak. A partir de ce moment, la question nationale fait place à la question régionale.

Bien des choses ont changé, du reste, depuis le début du 20^{ème} siècle. L'apparition de nouvelles sources d'énergie, l'épuisement des charbonnages, le développement d'un nouvel axe économique (Anvers-Gand-Zeebrugge) ont modifié les priorités de la bourgeoisie belge. Une classe moyenne flamande prospère est apparue; une nouvelle bourgeoisie flamande prend place sur la scène politique. L'influence naissante du Vlaams Economisch Verbond — organisation patronale flamande — est une des conséquences de ce glissement d'intérêts.

(6) Memorandum van het Vlaamse Blok voor Zelfbestuur en Democratie, Antwerpen, 1938.

(7) René Deprez « La grande Grève », Editions de la Fondation Joseph Jacquemotte, 1963.

Dès lors et aux débuts de cette expansion économique au moins, l'écho des revendications autonomistes est faible en Flandre. Le poids de la droite flamande suffit à garantir à la bourgeoisie belge, l'unité du pouvoir central, tout en rendant sans objet certaines exigences flamingantes, notamment par l'adoption d'une série de lois et décrets établissant l'homogénéité linguistique en Flandre.

Par contre, en Wallonie, la régionalisation est — de plus en plus — revendiquée par le mouvement ouvrier et ses organisations.

D'où l'image d'une Flandre unitariste et droitière, d'une Wallonie progressiste et fédéraliste : l'histoire de la question communautaire, on l'a vu, n'a pas cette rigoureuse simplicité. Son état présent non plus.

La Flandre de 1977 n'est plus à l'âge d'or de l'expansion du capitalisme belge. La crise économique la frappe, moins sans doute que la Wallonie ou que la région bruxelloise, mais d'autant plus que les coups n'étaient pas attendus.

D'une part, le « boom » économique n'a pas bénéficié en Flandre à toutes les sous-régions. L'axe Anvers-Gand-Zeebrugge a polarisé le développement industriel au détriment d'autres zones, aujourd'hui durement touchées par la récession. L'emploi est menacé et souvent atteint à Malines et à Alost, dans le Limbourg (textile) et le Westhoek. Les luttes pour la défense de l'emploi, contre les multinationales, sont fréquentes et souvent âpres.

De plus, certains secteurs sont victimes de la crise au même titre que les branches industrielles malades de Wallonie : c'est le cas du textile et des constructions métalliques notamment.

Si cette dégradation du climat économique et social ne s'est guère traduite encore sur le plan politique, elle a entraîné une radicalisation syndicale qui modifie sensiblement, et modifiera encore, certaines positions du mouvement ouvrier flamand.

En 1969 étaient mises en place, au sein de la FGTV, une Interrégionale wallonne et une Interrégionale flamande. L'importance de ces nouvelles structures est considérable, à deux titres au moins. D'abord, elle traduit l'acceptation, par les syndicalistes flamands, du fait régional : la crainte de se voir minorisés dans une Flandre cléricale et conservatrice a fait place à une volonté de s'affirmer en tant que mouvement socialiste, avec des revendications propres et différentes de celles du syndicat chrétien. Les différences, à cet égard, entre la FGTV flamande (ABVV) et la CSC flamande (ACV) deviennent de plus en plus nettes : il suffit de se reporter aux interviews consacrées par « Knack », en avril-mai 1977, aux dirigeants syndicaux de Flandre (Georges Derieuw et Louis Melis pour l'ABVV, Lucien Fruru, René Maris pour l'ACV).

En deuxième lieu : la création de l'Interrégionale flamande a porté un rude coup à la symbiose qui affectait, le mot n'est pas trop fort, l'ABVV et le BSP, ainsi qu'à la compartimentalisation du syndicat « socialiste » flamand. L'époque où Louis Major et Dore Smets, cumulant mandats syndicaux et politiques, faisaient du syndicat l'instrument docile d'une participation gouvernementale immobilisante, paraît révolue. De même, la place croissante que prendra l'Interrégionale flamande pourrait briser les pouvoirs quasi féodaux de certaines centrales syndicales, dont la BTB (en français, le sigle

est UBOT et il s'agit des travailleurs du transport) qui s'illustra (si on peut dire) lors des grèves de dockers de Gand et d'Anvers en 1973.

Rappelons encore que PSB et FGVB ont conclu un accord de régionalisation pour exécuter l'article 107 quater de la Constitution révisée : celle-ci prévoit qu'une loi, à voter par majorité « spéciale » (des deux tiers, plus la majorité dans chaque groupe linguistique), déterminera les formes d'une régionalisation à trois (Bruxelles, Flandre, Wallonie). L'Interrégionale flamande de la FGVB défend elle aussi cet accord, estimant que l'instabilité communautaire fait persister une confusion politique dommageable.

En février 1977, deux provinces flamandes — fait unique dans l'histoire de notre pays — furent touchées par une grève déclenchée en front commun par l'ABVV et l'ACV. Bien que le président de cette dernière organisation, Jef Houthuys, se soit efforcé de minimiser l'événement, il est caractéristique d'un durcissement du mouvement ouvrier en Flandre. L'ACV, sans doute, est beaucoup plus proche du CVP que la CSC, en Wallonie, ne l'est du parti de Georges Gramme et Charles-Ferdinand Nothomb. En outre, le syndicat chrétien flamand est très réservé sur la question communautaire. Houthuys refuse d'y répondre, la considérant (à juste titre) comme de nature politique, et donc, ce qui est fort contestable, comme étrangère aux interrogations syndicales (8).

N'empêche — là aussi, la Flandre est loin d'être une entité monolithique.

Bien sûr, pendant la législature écoulée, c'est la droite du CVP qui a presque constamment gardé l'initiative politique. Pensons au colloque d'Anvers (9) organisé par l'ancien président du CVP, Robert Vandekerckhove, où s'est dégagée une majorité pour demander une nouvelle révision constitutionnelle plutôt que l'exécution de l'article 107 quater. Pensons aux déclarations de Mme Rika De Backer (CVP), ministre des Affaires flamandes sous le gouvernement Tindemans I, estimant que la loi Perin-Vandekerckhove de 1974 (laquelle instaure une régionalisation préparatoire où les organes régionaux n'ont que compétence d'avis et où les exécutifs régionaux sont constitués au sein du gouvernement central) a permis de réaliser davantage que si l'exécutif régional flamand avait été élu par une assemblée autonome.

De plus, l'ACV n'a pu arriver à un accord avec la CSC sur les questions relatives à la régionalisation : aussi n'est-il absolument pas fait mention de ces questions dans la note transmise par le front commun syndical au formateur au début du mois de mai 1977. Mais là aussi, les choses pourraient évoluer : lors du dialogue communautaire de 1976 déjà, les éditoriaux du « Nieuwe Gids », quotidien proche du syndicat chrétien, se prononçaient sans ambiguïté pour une exécution de l'article 107 quater, préalable à toute nouvelle révision de la Constitution (10).

Côté patronal aussi, et cela pourrait avoir des conséquences politiques, l'unanimité n'est plus ce qu'elle était.

(8) voir « Het Laatste Nieuws » du 17 mai 1977.

(9) Serge Govaert « Le colloque d'Anvers », in Socialisme, avril 1977.

(10) Voir notamment l'éditorial du « Nieuwe Gids » du 8 janvier 1977.

La FEB reste toujours hostile au fédéralisme économique, elle se prononce pour le régionalisme. Interrogé par « Knack » le 9 juin 1976, Raymond Pulinckx, administrateur-général de la FEB, se déclare opposé à l'autonomie fiscale des régions, notamment, et partisan d'une politique économique unique pour l'ensemble du pays. La crainte de voir une région, la Wallonie, se doter d'un pouvoir régional progressiste n'est sans doute pas étrangère à ces déclarations.

Mais il existe une organisation patronale flamande créée en 1926, et sans liens organiques d'aucune sorte avec la FEB — qui défend des thèses assez différentes : le VEV qui, sous l'impulsion de Vaast Leysen, son avant-dernier président, a même pris une part active à l'élaboration de divers compromis communautaires.

Le VEV craint probablement que ne naissent des situations politiques où les revendications fédéralistes et politiques ne se rejoignent, comme en 1960-61 (11) : il est donc prêt à prendre plus de risques que la FEB et accepte notamment l'autonomie fiscale des régions et la décentralisation administrative. Le VEV est très lié au néo-capitalisme, à la nouvelle bourgeoisie flamande, elle-même proche et dépendante du capital multinational. D'où cette relative audace. Vaast Leysen est d'ailleurs, semble-t-il, intervenu auprès d'Hugo Schiltz pour arracher la participation de la Volksunie à l'actuelle négociation gouvernementale.

A noter que le VEV a, pour Bruxelles, des thèses assez « autonomistes » : un conseil régional, élu directement, serait compétent pour les questions d'ordre régional; pour les matières culturelles (en ce compris l'enseignement, la santé publique, bref les matières dites « personnalisées », où l'emploi des langues est facteur important), les commissions de la culture de la capitale seraient responsables (12).

Le fait bruxellois, on l'a vu, est d'apparition assez récente. Aussi la gauche flamande s'entend-elle difficilement sur cette question. A titre d'exemple, je m'étendrai ici sur la polémique qui a opposé voici quelques mois, le groupe ARBEID et les WITTE CAPROENEN d'une part, le professeur Leo Michielsens (KPB) de l'autre.

Dans une brochure intitulée « Het Brussels separatisme », les groupes en question, issus de la scission de gauche de mouvements nationalistes flamands, contestent l'existence d'une région bruxelloise différente de la Flandre ou de la Wallonie. Pour ces groupes, Bruxelles doit être administrée paritairement par les assemblées élues de la région flamande et de la région wallonne.

A cela Michielsens objecte que Bruxelles n'est pas un « personnage historique ». Certes, il n'y a en Belgique que deux nationalités ou communautés culturelles, mais Bruxelles n'est pas une ville comme Liège ou Anvers. Elle est bilingue; en outre, il est techniquement impossible de faire administrer un même territoire par deux assemblées délibérantes. Michielsens s'élève en conclusion contre la thèse qui ferait de la lutte des classes « une sorte de prolon-

(11) Roger Bourgeois : « De politieke krachtverhoudingen in Vlaanderen » in « De Nieuwe », 18.2.1977.

(12) voir « De Standaard » du 9.4.1976.

gement du mouvement fédéraliste : au contraire, la lutte pour le fédéralisme fait partie, dans notre pays, de la lutte des classes » (13).

Le PSB et le PCB ont réuni leurs composantes wallonnes, flamandes et bruxelloises sur un statut bruxellois plus ou moins acceptable; personne sans doute n'en est absolument satisfait. Dans la mesure où cette question fait obstacle à la réalisation d'un accord de régionalisation, chaque partie a dû accepter de mettre de l'eau dans son vin.

La question des limites de la région bruxelloise me paraît essentiellement, dans cette optique, un atout de négociation — encore qu'elle ait des incidences sociales considérables, car la francisation joue inmanquablement dans ces communes flamandes qui acquièrent statut de bilinguisme. Plus fondamentales sont les garanties octroyées à la minorité flamande dans une région bruxelloise autonome. Même la droite catholique flamande admet cette façon de voir (cf l'éditorial de Karel De Witte dans « Gazet van Antwerpen », 9 mai 1977).

Notre sujet est loin d'être épuisé. Mais il importe, au point où nous en sommes, de le situer dans un cadre plus général.

« Wallon, réveille-toi : les Flamands veulent te coloniser », disaient des tracts du Rassemblement wallon lors de la dernière campagne électorale.

Quels Flamands ? Badger (Anvers) a fermé ses portes sur décision prise aux Etats-Unis, les travailleurs de Daiku (Ostende) luttent contre les patrons japonais, ACEC-Gand est aux mains de Westinghouse (USA), Siemens-Oostkamp dépend d'une multinationale allemande...

Quelle Flandre ? Comme le constate Jef Turf dans un éditorial de la « Rode Vaan » (10 juillet 1975), la Flandre ne sera réellement autonome que lorsque le peuple flamand pourra lui-même prendre son sort en mains, et ne sera plus soumis à l'arbitraire des multinationales — occupant le terrain laissé vide par le capital belge. Cette Flandre autonome n'existe pas encore.

Le mouvement ouvrier se bat pour la construire. Le combat est le même au nord et au sud du pays, et la lutte pour la régionalisation en est un aspect fondamental.

(13) voir « De Nieuwe » du 8.10.1976, et VMT, mars 1976.

Publicités électorales et techniques de vente

Chacun peut constater aujourd'hui que les partis politiques utilisent pour leur propagande des procédés qui se rapprochent du domaine commercial. On tend « à « vendre » un candidat, un programme, ou un parti, comme on fait acheter une poudre à lessiver, une automobile, un article ménager, ou même un médicament.

La publicité commerciale est une promesse : vous serez belle, vous vivrez mieux, vous ferez moins d'efforts. Si on passe à l'acte d'achat, cette promesse sera plus ou moins tenue. La publicité électorale promet au moins autant, elle polémique plus, elle menace parfois, et le vote aussi reste un espoir, qu'il soit de sécurisation ou de transformation.

La réussite des méthodes de propagande commerciale les a fait glisser dans le domaine politique avec des conséquences que l'on mesure mal. On connaît la boutade « X ne dit rien, mais il le dit avec véhémence » et tout devient emphase, exaltation, tourbillon, confusion. Tel breuvage est excellent parce que je l'ai vu mille fois répété sur les murs, telle voiture est sans problèmes car elle me l'a dit et redit, et Léo Tindemans plus que jamais car il me l'a répété sans cesse à la radio, à la T.V., et sur les palissades. D'ailleurs tous ceux-là, s'ils dépensent tant d'argent c'est qu'ils le valent. Une garantie en quelque sorte. On ne prête qu'aux riches.

L'électeur, c'est le consommateur, le client. On parle aisément de « clientèle électorale ». Mais un client mécontent que fait-il ? Il change de marque. Un électeur mécontent, que peut-il faire ? Voilà posé le problème de l'exercice de la démocratie. Est-il compatible

avec le marketing électoral ? Les auteurs de l'ouvrage « Campagnes électorales » (1) en doutent. N'oublions pas que marketing se traduit par commercialisation; la publicité faisant partie de notre horizon quotidien, il apparaît normal de présenter la politique de la même manière, et d'utiliser des méthodes semblables, c'est-à-dire avant tout affirmatives, non démonstratives, émotives et si peu rationnelles.

Les moyens de communication de masse favorisent aujourd'hui l'émotivité : un débat à la télévision éveille des motivations, que certains essaient d'assimiler à celles provoquées par des acteurs ou des chanteurs, dont les conséquences sont différentes, que les artistes soient bons ou mauvais. Chacun de nous a aussi ressenti la simplification de l'affichage dont l'argumentation se ramène à la répétition d'une photo, l'image d'un produit.

On dit de la publicité commerciale qu'elle manipule l'information. Que dire des hommes politiques au pouvoir ?

DU VOTE CONSIDERE COMME UNE VENTE

Les risques d'un mauvais vote sont au moins aussi considérables que ceux d'un mauvais achat. Mauvaise cigarette ? Tant pis, j'en achèterai d'autres; mauvais frigo ? on s'en accommodera; mauvaise automobile ? on peut essayer de la revendre. Mais ceux qui ont cru que le F.D.F., comme il le dit textuellement, s'oppose et s'opposera à l'application du plan Egmont, que feront-ils si cette promesse n'est pas tenue ? Ils devront attendre quelques années pour modifier leur achat. Ce vote, achat d'une espérance, aura été un acte abstrait et l'électeur manipulé sera piégé car on l'aura conditionné comme un acheteur à prospecter. Pour cela on aura mis en œuvre toute la stratégie du marketing commercial :

1. — *L'étude du marché.*

C'est-à-dire la recherche des attitudes et des comportements devant la situation actuelle.

2. — *L'axe.*

Orientation générale donnée à une campagne.

La littérature électorale que nous avons sous les yeux se lance dans une description de la situation économique comme si d'une part ses auteurs n'en étaient pas responsables (P.S.C. - P.R.L.W.) et comme si d'autre part le fait de la décrire suffisait à la réduire (F.D.F.).

3. — *Le concept.*

Soit l'expression globale des idées de base : « Bruxellois maître chez toi » (F.D.F.), ou « Unir les Wallons pour la Wallonie » (P.R.L.W.) soit une expression apparemment plus ouverte : « Parce que la Wallonie est inquiète » (P.S.C.).

En avril 1977 les concepts élaborés à partir de la motivation wallonne ont souvent recouvert des partis concurrents. Il a fallu tout au moins tenter des identifications plus sensibles entre l'affec-

(1) « Campagnes électorales » par Charles Picque et Francis Du Four (édité par le Crédit Communal de Belgique).

tivité des électeurs et des candidats. D'où la personnalisation répétée en même temps qu'une polémique concurrentielle : « Wallons, ils méritent votre confiance, ils ne l'ont jamais trahie » (R.W.) — Suivent les photos de Lucien Outers et Pierre Bertrand en avant-plan du Perron à Liège — Bien entendu l'attitude du tandem Gol-Perin a favorisé les invectives : parjures, tricheurs, de Trotsky à Damseaux et par ailleurs des justifications du maintien de ministres au R.W. « Les vrais Wallons préfèrent être révoqués que complices » et plus loin : « Le pouvoir flamand les a chassés ». Ces concepts n'ont pourtant pas motivé suffisamment l'électorat wallon en direction du R.W. Les freins psychologiques ont été plus puissants que la motivation recherchée. La notoriété des transfuges a plus pesé que l'image de marque du R.W. nouvelle manière. (L'image de marque peut être définie comme la personnalité morale et affective d'un produit).

D'un autre côté, un concept ambigu ne favorise pas le choix espéré : par exemple « l'Etat CVP ». Le concept démagogique simplifié prendra aisément le pas sur cette ambiguïté : « L'Homme Tindemans » rassure.

4. — *Le positionnement.*

Cet horrible néologisme indique la recherche d'un niveau par rapport aux concurrents, en fonction de la clientèle visée. Une « Rolls » se positionne différemment d'une poudre à lessiver. Il faut donc se situer quelque part (ou nulle part), pour affirmer sa personnalité, son identité politique. Malheureusement, plus on précise, plus on écarte (des voix). Donc mieux vaut l'embrouille. Et ici le P.S.C. est maître en la matière. (Ne citons que pour le folklore son candidat numéro 6 à Bruxelles qui proposait « Un P.S.C. bruxellois fort et indépendant du C.V.P. »...)

Son document de base très bien présenté typographiquement posait la question « Que veulent les Wallons ? » sur un fond de village dessiné dans un style naïf. Parti au gouvernement, le P.S.C. s'y indignait de l'inflation, du chômage, « des petits qui trinquent », haro sur métro-boulot-dodo, avec en finale des portraits de ses ministres qui « travaillent pour vous ». Dans ce document si sérieux d'allure on peut notamment lire que le ministre Humblet a assuré « le maintien global de l'emploi malgré les mesures de sobriété ». Le positionnement n'existe finalement que par la mise en page.

5. — *Les motivations.*

Elles ont deux origines :

La publicité

A. — En tant que *causes* : à partir d'une situation perçue et acceptée, le maniement psychologique fait agir dans une direction suggérée : j'ai (objectivement besoin d'un frigo, (ou je le crois,)), la publicité me fera acheter telle marque. Ou : je suis inquiet, c'est la crise, je vote pour le parti qui me dit ce que je pense qu'il faudrait faire.

La réflexion

B. — En tant que *conséquences* : je vote pour le parti qui me présente des solutions auxquelles je n'avais pas nécessairement pensé. J'ai pu réfléchir sans informations déformées.

Ces motivations sont influencées par des freins dont la puissance est redoutable et qui sont à leur tour maniés comme des incitations : la marée rouge (PL), le collectivisme gauchiste (PL aussi, qui a entraîné le FDF à se défendre d'être gauchiste...), bref la peur, sentiment largement utilisé, rencontrant les peurs diverses, de celle du Diable à celle de la Mort, exploitant l'angoisse de la vie dans la société capitaliste.

6. — *Les moyens et les budgets.*

Dernier point de notre plan : l'argent. Les bonnes causes ne suffisent pas. Sujet inépuisable que chacun connaît.

L'impression des affiches de 20 m2, la location des emplacements, la réalisation de circulaires et imprimés, leur distribution, exigent des moyens financiers considérables. Dans l'ouvrage déjà cité (1) les auteurs reprennent des chiffres (contestés paraît-il par les intéressés), situant à 62 millions la somme dépensée par le P.S.C.-C.V.P. en 1968 ainsi qu'en 1974, et à 53 millions par le Parti Socialiste pour chacune de ces campagnes électorales. Par comparaison, relevons qu'on évalue à 20 millions le montant annuel d'un budget de publicité pour une grande marque d'automobiles (les autos et les détergents sont en tête des dépenses publicitaires dans la plupart des pays capitalistes).

Quant à la télévision et à la radio, si elles sont accessibles gratuitement, mais inégalement, à tous les partis pendant les campagnes électorales, on peut noter (1) qu'« il semble que dans la plupart des pays la télévision sert surtout les détenteurs du pouvoir, qu'elle renforce leur image tout au long de leur mandat, et qu'elle exerce une influence en profondeur plus importante avant la campagne qu'à partir de son ouverture officielle ».

DE LA VENTE A L'ACHAT

La campagne électorale étant une campagne de vente, l'acte de vote devient achat.

Pour motiver notre électeur, on l'aura sondé, identifié, rassuré, ému; en lui présentant les axes, les concepts, les positionnements, et même des contre-vérités, au travers des images véhiculées par les médias coûteux et envahissants.

On attend de lui qu'il se libère de l'angoisse psychologique dans laquelle il aura été placé en votant. On aura essayé de manipuler son inconscient pour déterminer son vote. Il lui faudra donc sonder lui-même son être conscient pour ne pas succomber à la « persuasion clandestine » suivant la forte expression du sociologue américain Vance Packard.

Questions sur l'Europe des Neuf

Que la petite Europe, l'Europe des Neuf, se porte mal, nul, aujourd'hui, ne peut le contester.

Difficultés monétaires, difficultés de la politique agricole commune, déséquilibres régionaux et sectoriels, la liste des maux dont elle souffre est longue et connue.

Les inégalités de développement des pays et des régions s'accroissent.

L'hégémonie américaine qui, dans une période précédente, pouvait paraître atténuée, s'est à nouveau renforcée en même temps qu'au sein même de la Communauté s'affirme la suprématie ouest-allemande.

La petite Europe supporte mal la crise.

L'ensemble de ces phénomènes ne peut nous surprendre.

La Communauté économique européenne a été taillée sur mesure pour favoriser le déploiement des sociétés transnationales, parmi lesquelles les grandes compagnies américaines et ouest-allemandes tiennent une place prédominante.

Les règles fondamentales de la Communauté, comme par exemple la libre circulation, non seulement des marchandises, mais aussi des capitaux et des forces de travail, sont au service de ce déploiement.

Il n'est donc pas étonnant que la crise du monde capitaliste et, dans le cadre de celle-ci, les modifications de la division internationale du travail, le redéploiement des monopoles capitalistes,

— avec des conséquences catastrophiques pour des régions et des secteurs entiers —, fassent sentir particulièrement leurs effets au sein de la Communauté.

Ce préambule ne vise à aucune originalité. Il n'a d'autre but que de tenter de définir les termes du problème qui se pose au mouvement ouvrier et démocratique.

Dans une telle situation, convient-il de se réjouir de ce qu'à certains points de vue, l'Europe des monopoles capitalistes paraisse en voie de désagrégation, et d'en souhaiter la fin prochaine, par pourrissement en quelque sorte ?

Convient-il au contraire que les forces progressistes elles-mêmes posent leur candidature au sauvetage de la petite Europe, étant bien entendu qu'il ne se peut alors agir que d'une Europe différente de celle que nous connaissons, d'une intégration européenne démocratique s'opposant à l'intégration européenne monopoliste actuelle ?

Car il doit être bien clair que les projets européens de la droite et du grand capital, dont le plan Tindemans est une illustration, ne visent nullement à remédier aux maux dont souffre l'Europe des Neuf. Leur but, c'est, au nom de la supranationalité, de renforcer un pouvoir européen centralisé et autoritaire, chargé, en premier lieu, de combattre la résistance des masses populaires aux plans qui visent à leur faire supporter le poids de la crise et, au-delà, de faire obstacle aux projets de transformation démocratique de la société, qui viennent actuellement à maturation dans divers pays de la C.E.E.

Favorisant le redéploiement des monopoles capitalistes, les plans du grand capital et de la droite n'apportent, bien au contraire, aucune solution aux problèmes de l'emploi, font peser de lourdes menaces sur le niveau de vie et les acquis sociaux des masses populaires, accroissent la dépendance de l'Europe à l'égard des Etats-Unis et par conséquent aggravent les effets de la crise.

Pour se défendre contre de tels dangers, suffit-il que chaque mouvement ouvrier et démocratique se défende sur le terrain national ou bien est-il souhaitable que les mouvements ouvriers et démocratiques de l'Europe des Neuf cherchent à élaborer leur propre projet européen ?

La réponse à cette question dépendra probablement de celle que l'on donnera à cette autre question : dans quelle mesure peut-on contrôler les sociétés transnationales et en limiter la puissance au niveau national ? Des mesures efficaces de contrôle peuvent-elles être prises au niveau national ou doivent-elles être prises au niveau d'un ensemble d'Etats comme la Communauté économique européenne ?

Au XXIIe congrès de leur parti, les communistes belges ont proposé un ensemble de mesures nationales, destinées à limiter la toute-puissance des monopoles capitalistes, et à rompre avec la politique de crise. Ils estiment donc qu'une telle possibilité existe au niveau national. Mais cela ne signifie pas qu'ils ne perçoivent pas les limites de la dimension nationale, ni les perspectives plus larges qui pourraient être tracées à l'échelle de l'Europe des Neuf.

En réalité, il est faux d'opposer comme incompatibles mesures nationales et communautaires. Nier la possibilité de mesures nationales, c'est aujourd'hui démobiliser le mouvement ouvrier et démocratique qui mène essentiellement ses luttes sur le terrain national, c'est, en fait, laisser les mains libres aux forces du grand capital. Mais, d'autre part, ne pas tracer des perspectives au niveau communautaire, c'est laisser les mêmes forces du grand capital prendre seules les décisions à ce niveau-là, décisions contre lesquelles la résistance « nationale » sera alors plus difficile.

La question que nous avons posée soulève, en réalité, celle, plus fondamentale encore, des Etats nationaux (ou bi- ou plurinationaux). Ceux-ci sont-ils dès à présent dépassés, comme certains se plaisent à le répéter ?

Nous ne le pensons pas.

Les Etats nationaux (ou bi- ou plurinationaux) restent une réalité fondamentale de notre époque. Ils sont le cadre essentiel de la vie politique, sociale, économique, ainsi que des luttes ouvrières et démocratiques. Ils seront, demain, le cadre de la transformation socialiste de la société.

Ni les tendances à la décentralisation régionale, ni celles à l'intégration européenne ne peuvent amener à nier, ni la réalité, ni le rôle des Etats nationaux.

Mais il est vrai aussi que l'internationalisation des forces productives et le développement des sociétés transnationales (qui y correspondent, de façon déformée, dans le monde capitaliste) posent des problèmes au niveau de grands ensembles, problèmes qui exigent des politiques coordonnées qui ne peuvent être réalisées sans le transfert de certaines prérogatives des Etats nationaux à des organismes intégrés, ne serait-ce que pour l'exécution des décisions prises de commun accord.

Mais toute la question est de savoir quelles politiques, quelles prérogatives, quels organismes.

En d'autres termes, nous pensons qu'une politique démocratique de contrôle et de limitation des pouvoirs des monopoles capitalistes, de plein emploi, de développement harmonieux des pays et des régions, d'élévation du niveau de vie des masses populaires, d'indépendance de l'Europe occidentale, de coopération mutuellement avantageuse avec l'ensemble du reste du monde, nécessiterait des institutions toutes différentes de celles que réclame l'intégration monopoliste.

Les communistes belges ont pris position à l'égard des propositions institutionnelles du plan Tindemans. Dans la situation actuelle, ils s'opposent à tout nouveau transfert de pouvoirs à des organismes communautaires. En conséquence, ils ne se prononcent pour l'élection du Parlement européen au suffrage universel que dans la mesure où celui-ci sera appelé à contrôler effectivement le Conseil des ministres et la Commission. Mais ils ne peuvent admettre que cette élection ne soit qu'un alibi démocratique, couvrant le transfert de nouvelles prérogatives aux organismes communautaires et en particulier au Conseil des ministres et à la Commission.

Mais, dans le cas d'une révision démocratique profonde du Traité de Rome, le problème des institutions devrait être posé de façon différente.

Schématiquement, nous dirons qu'alors qu'à une intégration monopoliste correspond une centralisation bureaucratique et autoritaire, à une intégration démocratique devrait correspondre une large décentralisation, comportant notamment la revalorisation du rôle des Parlements nationaux et une large participation des forces sociales et syndicales. Ce qui devrait être essentiellement de la compétence communautaire, et faire l'objet de mesures largement discutées, c'est tout ce qui concerne le contrôle des forces transnationales (politique des investissements, circulation des capitaux, etc...). Par contre les diverses politiques sociales, agricoles, etc... devraient être largement régionalisées, ce qui n'exclut d'ailleurs nullement la concertation, ni une certaine programmation.

★

Cet article vise à poser des problèmes bien plus qu'il ne prétend apporter des réponses.

Dans la mesure où il aurait contribué à susciter réflexion et discussion, il aurait atteint son objectif.

Nous pensons, en effet, que l'intégration européenne est une question où il est urgent que le mouvement ouvrier et démocratique approfondisse sa réflexion.

Les communistes belges, pour ce qui les concerne, ont eu tout d'abord une attitude d'opposition radicale au Marché Commun.

Puis, progressivement, ils ont admis que le Marché Commun était une réponse à certaines réalités objectives, celles de l'internationalisation des forces productives; qu'il était, à ces réalités, la réponse des monopoles capitalistes. Ils ont admis aussi qu'il était irréversible et ont avancé l'idée de sa révision démocratique.

Mais il faut reconnaître que cette idée n'a pas été suffisamment approfondie à ce jour.

Le moment nous paraît venu de le faire.

Les Cahiers marxistes ont publié dans leur livraison de mars 1976 une étude de Jean Terfve, intitulée : « *Quelle Europe demain ?* »

On peut obtenir ce numéro en versant 60 F au C.C.P. 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte, avec la mention : mars 1976.

P.-P. Rubens

l'immense provocateur

Dans leur précédente livraison, les Cahiers marxistes ont publié sur Rubens et son temps une étude de l'historien Jean-Jacques Heirwegh et un « salut » du critique d'art Jean Cimaise. Roger Somville se joint à cet hommage à Rubens. Mais à sa manière, bien entendu, qui est véhémence.

Contre les formalismes à la mode, contre le naturalisme des paumés de « l'art actuel », contre « l'hyperréalisme », contre le misérabilisme luxueux et chic, dernier cri des « Documenta » de fer, de graisse et de carton-pâte, rassemblement « d'avant-gardes » molles :

- proposons scandaleusement des productions authentiques exprimant la joie de vivre, les luttes, les défaites et les victoires, le bruit que fait le monde en marchant;
- osons lier le nouveau au passé dans ce qu'il a de fécond et de durable;
- imposons contre les tricheurs, les passéistes « modernes » et anciens, les roublards de « l'art actuel », la peinture dans son éclat neuf et sa sonorité.

Si je choisis Rubens pour illustrer cette scandaleuse provocation, c'est précisément parce qu'il n'est pas à la mode, c'est parce que, de tous nos peintres, il fut celui qui osa le plus et le mieux — et avec insolence — parler du bonheur, de l'amour, du drame humain, de l'injustice des hommes avec une assurance dyonisiaque, désobligeante ! Oui, désobligeante pour les essoufflés du système qu'il rend malades, littéralement.

La rage, la sottise rageuse à « front de bœuf » que déclenchent son œuvre et jusqu'à son nom, vient d'affligeantes dispositions de caractère, de nature et d'esprit : manque de générosité humaine, « esthétique » voilant la sécheresse de cœur, ignorance totale, banale et courante de la science picturale — magistrale précisément dans son cas —, absence d'une vue historique et globale du monde, inhibitions de tous ordres face à une personnalité exceptionnelle, propension à haïr ce qui éclate de santé, dégoût pour tout ce qui est grand et respire la joie de vivre.

Chantons-le donc. Argumentons. Qu'il soit un étendard pour le réalisme et un pavé dans le petit cloaque de « l'art » que nous savons !

Peintre cosmique, épique s'il en est, il sut faire éclater tous les carcans formels, il sut faire vivre fougueusement tout ce qu'il désirait. Il n'avait aucun goût — dans le sens péjoratif du terme — sinon le seul véritable, celui du génie.

Parce qu'il fut plus qu'un peintre, son œuvre est une épopée. Enorme synthèse de son temps, il fut aussi un peintre.

Ses moyens hors mesure ont davantage servi un idéal de vie, une vision du monde — un monde qu'il avait adopté — qu'une manière. Son baroquisme « réalisme cosmique » fut à la dimension du monde qu'il traduisait où il mêlait politique et religion — ce qu'il entendait par là et voulait bien en retenir —. Malgré son « aristocratie », il savait voir le peuple, exprimer certains de ses sentiments, extérioriser un panthéisme grandiose et l'amour de l'amour. Sa peinture s'impose comme une tornade de tous les sentiments, bain énorme où rien n'est interdit. Ses accents justes aboutissent à une concordance extraordinairement généreuse entre la réalité et la vision qui la magnifie. Rythmes et passages somptueux, bouleversants de trouvailles heureuses, d'ouvertures, de prémonitions, de « futurismes », de gourmandises, d'assurance, d'aisance que seul, un génie spontané peut produire. Oui, il est trop naturellement génial pour être goûté des esthètes puristes et stériles, fruits secs et sans saveur d'une culture malade.

S'il est mal aimé aujourd'hui, c'est parce qu'il est giflant, pour le commun des peintres et des mortels, de peindre avec cette facilité désarmante. L'ombre qu'il donne froisse quelque peu.

« Flamand » mondial, multiple, il eut la grandeur suprême de s'adresser à tous, du plus nanti au plus dépourvu, et cela n'est guère pardonné par ceux qui ont le sens élitiste développé. La générosité fait toujours enrager les médiocres.

Serait-il trop flamand pour les Flamands eux-mêmes, trop encombrant, trop présent, trop pesant, ce sanglier de la peinture, ce tumultueux brosser d'espaces ?

Cette santé désoblige-t-elle ? Sans doute.

Après avoir brassé des univers,
avoir joui au rythme de la terre et du sang,
brosse foudroyante remuant ciel et mer,
créant des espaces infinis,
témoins du dynamisme de la condition humaine,
sens fastueux du quotidien,
Rubens,
image étonnante d'un monde oublié,
adieu au jardin d'amour
mais oui, qu'importe si la mort vient,
c'est encore elle qui donne à l'œuvre
sa vie, son poids, son mystère et son sanglot.

Provocation vivante, scandaleuse, quotidienne, aux « minus », aux chipoteurs invertébrés, montreurs indifférents d'érotisme glacial, manipulateurs de sexes pourris, insulte permanente aux bassesses salonnardes des « Documenta » rachitiques, rassemblées sous le drapeau triste des avant-gardes prudentes, peintre de race, de sang et de tripes, l'incendie furieux et jovial de son œuvre demeure une leçon pour demain.

L'authentique naîtra à travers ce qu'il a d'éternel, de constant.

Le passéisme, ce n'est pas d'aimer Rubens, Bruegel ou leurs filiations; le passéisme, c'est de prôner le formalisme d'hier ou d'aujourd'hui, abrité derrière le masque trompeur de « l'hyperréalisme » naturalisme actuel des pompiers catarrheux.

A propos du contrôle des naissances

Ce sujet n'est pas près d'être « dépassé » dans notre pays où les pouvoirs publics ne se décident que bien difficilement à modifier la législation en ce domaine. Ceci malgré les pressions en faveur d'une dépenalisation des interruptions de grossesses et d'un développement incomparablement plus vaste de l'information à ce propos comme à propos de la contraception.

Cela étant, il se fait que trois études de psycho-sociologie, plus ou moins récentes, nous sont venues entre les mains, études relatives à ce sujet, qui nous ont paru mériter d'être présentées aux lecteurs des CM.

Il s'agit des travaux suivants :

- 1) « *Enfants désirés et non-désirés* », par C. Emery-Hauzeur et E.A. Sand, publié dans la revue française « *Enfance* » en 1962.
- 2) « *Naissances désirées et non-désirées* », par les mêmes auteurs, paru dans un numéro de 1974 de « *Population et famille* », cahier du Centre d'Etude de la population et de la Famille, à Bruxelles.
- 3) « *Avortement provoqué et contraception* », par les mêmes auteurs plus N. Bourgeois et J.J. Houben, enquête publiée en 1976 dans la Revue Médicale de Bruxelles.



La première de ces trois études, laquelle refaite aujourd'hui donnerait sans doute des résultats différents et, vraisemblablement, plus convaincants encore, porte sur la relation entre le rejet de l'en-

fant par la mère et la genèse des problèmes affectifs et psychosociaux chez l'enfant.

Bien entendu, le rejet et la naissance non-souhaitée ne sont pas des notions qui se recouvrent entièrement.

On nous rappelle d'emblée que l'attitude des mères vis-à-vis d'enfants non-désirés peut revêtir deux aspects, selon, entre autres, une étude anglaise qui date de 1947. Certaines mères sont tout à fait hostiles vis-à-vis de leur enfant non-souhaité. Cette hostilité pouvant aller jusqu'à l'abandon. D'autres « surcompensent leur hostilité profonde par une apparente affection, comblent leur enfants de cadeaux, de gentillesse superficielles », etc. On sait que les enfants privés d'affection sont souvent de petits voleurs : ils remplacent l'amour absent par des objets. Les mères en question font de même, à l'envers. Le don remplace le vol. Mais l'enfant non-désiré peut aussi protester, et c'est le plus souvent ce qui se passe, par un comportement agressif, de l'énurésie, etc. Il répond à la haine par la haine.

Cette étude anglaise, néanmoins, porte sur des enfants nés depuis longtemps, insérés dans leur problème et celui de la famille. Peut-on être certain qu'ils n'ont pas été désirés ? Peut-on croire, dans tous les cas, ces mères affectivement perturbées ? C'est pour cette raison que l'étude que nous allons brièvement résumer reprend la question dans l'ordre chronologique.

L'enquête a été faite à Bruxelles. Nous ne dirons rien ici de ses bases techniques. Cela nous entraînerait trop loin. Indiquons seulement que les enfants ont été examinés périodiquement, et leurs mères interrogées, sur la base de *départ* (quelques jours après l'accouchement) de questions qui visaient à savoir si l'enfant avait été désiré ou pas. Sur soixante enfants quatorze ont été déclarés *non-désirés* (ND), ce qui est peut-être en dessous de la réalité, remarquent les auteurs, en égard à la nature de la question. Le groupe témoin d'enfants *désirés* (D) a été constitué d'enfants choisis pour leur équivalence socio-culturelle et leurs âges, avec les ND, et au nombre de quatorze aussi.

La majorité des mères sont mariées. Il y a quatre mères célibataires dans le groupe ND, mais qui ont épousé par la suite le père de l'enfant ou ont vécu maritalement avec lui.

L'entente règne, au moment de la naissance, chez les parents du groupe D. Il y a quatre ménages désunis dans le groupe ND, en plus des cas de mères célibataires. De plus, il y a eu fausse-couche dans le passé de quatre des mères du groupe ND, aucune dans le groupe D. Pour l'accouchement lui-même, rien ne distingue les deux groupes l'un de l'autre.

Au cours des trois premiers mois de leur vie, trois enfants ND ont été placés chez une gardienne. Aucun du groupe D. Plus d'enfants D ont été nourris au sein, et plus longtemps, que d'enfants ND.

Chose remarquable, il n'y a pas de différence entre les deux groupes au point de vue de la morbidité, mais une autre étude a montré que du point de vue des troubles de nature allergique, on trouve jusqu'à 65 % d'enfants ND dans cette catégorie. De plus, sur le plan des accidents (chutes, brûlures, blessures, etc.), leur nombre est considérablement plus élevé chez les ND que chez les D : douze contre cinq au cours d'une période déterminée.

Après deux ans, les mères du groupe ND se séparent plus facilement de leurs enfants, pour des périodes plus ou moins longues (gardiennes, colonies de vacances, etc.) que les mères du groupe D. Lorsque ces dernières le font, il s'agit le plus souvent de séjours chez les grands-parents.

Enfin, le nombre des enfants qui souffrent de cauchemars est assez grand (la moitié) chez les ND, alors qu'il n'y a aucun D qui en souffre. Des peurs (êtres imaginaires, etc.) sont subies par presque tous les ND alors que cinq seulement des D en subissent.

Sur le plan intellectuel, des différences assez marquées apparaissent : a) le test de *développement* de Brunet-Lézine a été appliqué six fois, de trois mois à 2 ans, à intervalles réguliers. L'analyse statistique donne, à tous ces âges de la première enfance, une avance *significative* des D sur les ND; b) le test d'*intelligence* de Terman-Merrill a été appliqué ensuite — à 3 ans et à 5 ans — aux enfants en cause. Une différence tout aussi *significative* se manifeste en faveur des enfants D.

D'après les recherches (entretiens, etc.) qui ont été faites pour expliquer cette situation, il semble qu'il faille incriminer des « relations moins étroites et moins chaleureuses » entre les ND et leur mère qu'entre les D et la leur. Preuve à l'appui de cette manière de voir : lorsqu'on demande aux mères des deux groupes à quel âge leur enfant a fait ses premiers pas (date mémorable s'il en fut), deux fois plus de mères de ND se trompent, et la plupart d'entre elles en défaveur de leur petit.

On a, enfin, appliqué aux deux groupes les échelles d'attitude de Catell. Il y en a deux. L'une concerne l'*affection* et l'autre l'*hostilité*. Elles comportent sept ou huit questions dont les « réponses » sont inscrites sur des tableaux synoptiques qui permettent de comparer d'un coup d'œil les deux groupes, puis d'analyser les résultats.

Les « réponses » couvrent presque tout le tableau des « affection » des D, tandis que celui des ND est clairsemé. Inversement, le tableau « hostilité » des ND est bien garni tandis que celui des D est à peu près vide : deux mères seulement, de D, ont « répondu » à des questions de ce tableau ou, plus exactement, ont montré des traits relatifs à ce tableau.

Dans les critiques adressées par les mères à leur enfant dans le cadre de la mise en œuvre de l'échelle de Catell, on relève la fréquence extrême des adjectifs comme « collant », « sciant », « agaçant », lesquels portent à croire que « la présence même de l'enfant constitue une charge trop lourde pour un certain nombre de mères du groupe ND ».

Il n'y a *aucune* critique de ce genre entendue dans le groupe D.

Les mères du groupe ND font continuellement usage de menaces vis-à-vis de leur enfant : abandon, ne plus aimer, appeler la police, le loup, couper les oreilles et même casser la tête... Trait qui n'est à nouveau présenté par *aucune* mère de l'autre groupe.

Et le reste à l'avenant, y compris bien entendu dans le domaine des punitions. Une mère du groupe ND lie son enfant sur une chaise, le cas échéant, tandis qu'une autre le frappe avec une ceinture... côté boucle. Il convient cependant de remarquer que la fessée est employée à quasi égalité dans les deux groupes, et par

la moitié de leurs membres. Enfin, des mères du groupe ND (sept d'entre elles) utilisent la punition comme moyen d'aboutir, même lorsqu'il n'est pas le meilleur. Contre une seule du groupe D.

Dans le cadre de cette enquête, qui porte sur un petit nombre de sujets mais qui a été menée avec rigueur pendant plusieurs années, nous constatons « qu'il existe une différence entre le comportement de l'enfant et les attitudes maternelles dans les deux groupes ».

Les D et les ND se différencient :

- sur le plan du développement sensorio-moteur et intellectuel,
- sur le plan de la recherche de la sécurité et de l'adéquation des moyens d'obtenir ou de conserver l'attention et l'affection de la mère.

« L'enfant non-désiré paraît souffrir tout au long de sa petite enfance des sentiments hostiles et peu chaleureux que sa mère lui témoigne. Il semble donc que le désir ou le refus d'accepter la naissance d'un enfant ne constitue pas une attitude transitoire, mais qu'elle continue à s'extérioriser durant de longues années sous diverses formes, variant de l'indifférence à l'hostilité déclarée. »

Qu'en résultera-t-il, nous demanderons-nous, pour la vie entière de ces « non-désirés » ?



...

La deuxième étude porte sur 2.000 jeunes mères, représentatives des « 400.000 femmes résidant en Belgique et ayant donné naissance à un enfant vivant entre le 1er janvier 1968 et le 31 décembre 1970 ».

Ces femmes ont été interrogées à leur domicile. Parmi d'autres questions, on leur demandait si elles avaient désiré la naissance de cet enfant et, dans l'affirmative, si le moment de la naissance avait été celui souhaité. L'enquêtrice notait la région habitée, le type d'habitat, la catégorie professionnelle du chef de famille, l'activité professionnelle éventuelle de l'intéressée, son âge.

Voici quelques résultats :

- 1°) Naissance désirée ET au moment voulu : plus des deux tiers. Le reste étant non-désiré ou « mal venu », avec environ 3 % de plus pour ces derniers que pour les ND simples.
- 2°) Les auteurs ont divisé le pays en quatre régions : Sud (la Wallonie), Bruxelles, le Nord-Est (Anvers, Limbourg, Hal-Vilvorde et Louvain) et le Nord-Ouest (les 2 Flandres).

Cela donne, en pourcentages « bloqués » (pour simplifier) et les deux sortes de ND réunis :

NO = 85 %, NE = 80, Br. = 75 et S = 70 pour les D

NO = 14 %, NE = 19, Br. = 24 et S = 29 pour les ND

Il y aurait donc, selon cette enquête, deux fois plus de ND en Wallonie que dans la partie néerlandophone du pays. Les auteurs n'ont pas cherché à expliquer le fait, qui demanderait une étude spéciale. Ils citent seulement, à titre d'hypothèse, l'influence de la prospérité régionale, les convictions religieuses et les traditions locales.

- 3°) Pour Bruxelles seule, les auteurs ont eu la possibilité de comparer les résultats ci-dessus (obtenus en 68-71) à des résultats obtenus en 55-58.

1955-58	D = 62 %	ND = 37
1968-71	D = 75 %	ND = 24

Cette modification est remarquable. Les auteurs supposent que « l'attitude des femmes vis-à-vis de la maternité » n'ayant pas « notablement changé », qu'on peut « estimer que cette diminution (du nombre des ND) est due principalement à une efficacité plus grande des méthodes contraceptives, ainsi qu'à leur meilleure diffusion ».

- 4°) Les mères interrogées ont été réparties en trois catégories d'âge : moins de 25 ans; de 25 à 35 ans; plus de 35 ans.

Voici les résultats.

	I	II	III
D	94	90	73
ND	5	9	26

La proportion des ND augmente donc nettement avec l'âge. Contrairement à ce que certains se plaisent à déclarer concernant « la jeunesse d'aujourd'hui »...

- 5°) Un autre groupement a été effectué selon le rang de l'enfant dans la fratrie :

D : Unique	= 96 %	2e enfant	= 93	3e	= 83	4e	= 69
ND :		3	,	6,	16,	30	

Cette augmentation considérable des ND en fonction du nombre des enfants déjà nés est également significative, en même temps qu'elle vient aussi à l'encontre de certains préjugés.

- 6°) Subdivisés en trois « niveaux » selon la catégorie professionnelles : 1) Industriels, cadres moyens et supérieurs, professions libérales — 2) Employés et salariés — 3) « professions à petits revenus » — on constate, pour certains sans doute encore avec surprise qu'il n'y a pas de différence sensible en ce qui concerne le nombre des enfants ND et D. Il en est de même pour l'examen des résultats groupés selon quatre types d'habitats : grands centres urbains, plus de 25.000 habitants, entre 5 et 25.000, moins de 5.000 : pas de différences significatives.

- 7°) Il apparaît enfin que l'activité professionnelle de la mère n'a pas d'incidence sur le plan qui nous occupe. Au contraire. Autre pavé dans une certaine mare.



La troisième des études que nous avons réunies ici est le résultat d'une recherche entreprise à titre d'exercice par des étudiants en médecine de l'Université Libre de Bruxelles sous la direction des auteurs.

Elle est « le reflet des mouvements d'opinion et des campagnes de presse menée en 1973 à propos de l'avortement provoqué et... des problèmes posés par la limitation des naissances ».

L'enquête cherche à « déterminer dans quelle mesure les femmes ont une notion exacte de ce qu'est un avortement provoqué, si elles ont connaissance de l'existence et de la signification des textes légaux qui s'y rapportent », si elles souhaitent leur modification et dans quel sens. De plus, on s'est préoccupé de l'information relative à la contraception et de son utilisation effective.

L'échantillon de population étudié compte 171 ouvrières, mariées ou qui vivent avec un concubin, toutes en âge de procréer. Les interviews se sont déroulés dans le milieu de travail d'une quinzaine d'entreprises de Bruxelles et du Borinage, en 1973. Il y a quelques refus de répondre à certaines questions, mais pas à l'ensemble annoncé.

Notons que les trois quarts des femmes interrogées ont un ou plusieurs enfants, que 88 % d'entre elles sont catholiques et qu'un tiers d'entre elles se déclarent pratiquantes. Le niveau d'étude général est peu élevé : une seulement sur dix a fréquenté l'école secondaire ou technique supérieure. Plus de la moitié n'ont aucune qualification professionnelle.

Les résultats sont les suivants, simplifiés comme pour les travaux précédents.

1^o) A la question « Pour vous, qu'est-ce qu'un avortement ? » :

- moins de la moitié des femmes donnent une définition acceptable, c'est-à-dire qui contient l'idée d'interruption *volontaire* de la grossesse (43 %);
- une proportion importante (44 %) ne propose pas de définition mais formule un jugement de valeur, aussi bien favorable que défavorable, d'ailleurs;
- 7 % ne donnent pas de définition et 4 % refusent de répondre.

2^o) A propos des textes légaux :

- 36 % les ignorent, 51 % les connaissent mal et 12 % en connaissent le sens général. Cette connaissance augmente avec la qualification et les catholiques pratiquantes semblent être plus souvent au courant que les autres.

3^o) A propos de la dépénalisation, on constate que :

- 49 % sont pour la dépénalisation intégrale;
- 44 % sont pour la dépénalisation dans certains cas;
- 5 % sont pour des sanctions légales dans tous les cas.

La quasi totalité des femmes sont donc pour une dépénalisation totale ou partielle.

Parmi les femmes des deuxième et troisième groupes ci-dessus, 77 % pensent qu'il faut punir seulement la personne qui s'est fait avorter, 12 % que ce doit être le médecin ou celui qui a pratiqué l'avortement, 9 % enfin qu'il faut punir le mari ou l'amant.

D'autres questions ont été posées qui nous paraissent offrir un moins grand intérêt ou qui nous entraîneraient trop loin dans le cadre d'un résumé comme celui-ci. Par exemple, la question de savoir *pourquoi* une femme se fait avorter : les motifs invoqués sont

très nombreux et divers. Notons que ces femmes sont parfaitement au fait du grand nombre d'avortements, clandestins pour la plupart, qui se pratiquent chaque année en Belgique. Leurs estimations se rapprochent des chiffres avancés par ceux qui ont étudié la question.

En ce qui concerne la *contraception*, on constate que 158 des 171 femmes interrogées connaissent au moins une méthode, plus de deux en moyenne. Leurs informations à ce sujet proviennent surtout d'amis, de relations ou autres personnes étrangères à leur famille, tous non spécialisés à cet égard. Les médecins et les mass média sont cités aussi, ainsi que la famille, mais moins. Le niveau d'information s'élevé avec le niveau professionnel : onze des treize ouvrières non-informées à ce propos sont non-qualifiées. La religion et l'âge ne semblent pas jouer de rôle.

Voici quelques chiffres relatifs aux méthodes contraceptives signalées, plusieurs réponses pouvant être données par une personne.

- Méthode orale : 81 %.
- Préservatif masculin : 38 %.
- Retrait : 29 %.
- Injection vaginale : 22 %.
- Dispositif intra-utérin : 20 %.
- Contenance périodique : 17 %.
- Diaphragme : 11 %.
- Stérilisation chirurgicale : 6 %.

Notons à propos de ce point : 12 sur 13 des femmes qui ont refusé de répondre à cette question sont catholiques, mais trois quarts des catholiques citent « la pilule » alors que moins de la moitié des agnostiques en parlent.

Afin de savoir dans quelle mesure les femmes interrogées utilisent effectivement un moyen anticonceptionnel, on leur a posé quelques questions :

- 8 % ont refusé de répondre;
- parmi les autres (156) :
 - plus de la moitié déclarent ne plus vouloir d'enfant, dont les trois quarts disent employer un moyen anticonceptionnel, tandis que les autres disent le faire aussi, même si elles veulent encore un enfant, en vue de limiter ou d'espacer les naissances;
 - les mères de trois enfants et plus déclarent toutes ne plus en vouloir et les autres n'en souhaitent pas plus de deux;
 - aucune ne souhaite avoir un enfant au-delà de 39 ans;
 - 53 % des catholiques pratiquantes n'utilisent pas de moyen anticonceptionnel, 37 % des non-pratiquantes et 12 % des agnostiques;
 - 132 femmes ont répondu à la question de savoir si elles discutent des problèmes relatifs à la contraception avec leur partenaire sexuel. Sur ce nombre, 55 % déclarent ne jamais en parler, ou rarement. Ce sont les autres, celles qui en parlent souvent, qui utilisent en plus grand nombre ces moyens;
 - on constate que les méthodes les plus pratiquées, outre la méthode orale, « sont celles qui n'impliquent pas, au moment de l'acte sexuel, l'utilisation d'un matériel quelconque »;

- « On constate que l'attitude pénalisatrice à propos de l'avortement provoqué n'est nullement associé, dans l'esprit des ouvrières interrogées, à l'existence des méthodes contraceptives modernes qui permettraient sans trop de difficultés d'éviter la grossesse non souhaitée. Il semble donc que cette attitude pénalisatrice soit le fait de femmes qui professent, d'une manière générale, des opinions et des pratiques conservatrices en ces matières, qu'il s'agisse de contraception ou d'avortement ».



Il nous paraît inutile d'ajouter un commentaire au résumé de ces trois travaux.

Le lecteur jugera parfaitement de l'impact possible de telles observations sur les discussions qui se déroulent depuis trop longtemps autour du problème du contrôle des naissances.

Récemment paru aux Editions de la Fondation J. Jacquemotte

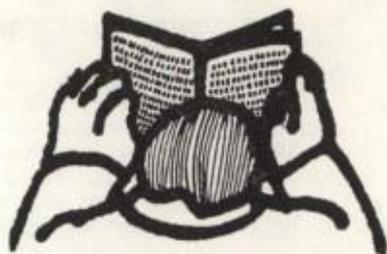
ISABELLE BLUME

- un mémoire inédit (et inachevé) d'Isabelle Blume sur le mouvement de la paix,
- sa vie racontée en quatre longs entretiens,
- un recueil de ses principaux articles et discours,
- des notes biographiques.

Textes recueillis et présentés par José Gotovitch

264 pages — nombreuses illustrations — 425 F (plus 20 F frais d'envoi) à verser au CCP 000-0188745-80 de la Fondation Joseph Jacquemotte, 20, avenue de Stalingrad, 1000 — Bruxelles.

Livres



Les classes moyennes face aux problèmes de la croissance (1890 - 1914)

par **Pascale Delfosse**

Le CREHIDES (Centre de recherches en histoire du développement économique et social) de l'Université catholique de Louvain se fixe pour objectif l'exploration interdisciplinaire du champ historique contemporain, particulièrement dans le domaine de l'histoire de la Belgique. Ses premières recherches se concentrent sur la période 1850-1914, période pendant laquelle le système économique et social belge a acquis son originalité, témoigne d'un grand dynamisme et révèle des contradictions qui pèsent aujourd'hui encore sur son fonctionnement.

C'est dans ce cadre que *Pascale Delfosse*, qui avait déjà oublié, l'an dernier, des textes intéressants sur *le réformisme en Belgique*, vient de consacrer deux études aux *classes moyennes face aux problèmes de la croissance* pendant la période 1880-1914.

La première examine l'apparition d'une expression idéologique autonome de ce qu'il était à l'époque convenu d'appeler « la petite bourgeoisie » ou tout au moins d'une de ses composantes, les petits commerçants. C'est que ceux-ci se voyaient brutalement confrontés avec des problèmes nouveaux : apparition des grands magasins, essor des coopératives ouvrières, concurrence interne accrue par suite de l'afflux d'agriculteurs et

d'artisans éliminés par la grande propriété foncière et l'industrie.

Cette prise de conscience *autonome* se manifesta seulement de façon sporadique et dispersée et l'analyse des textes des « syndicats professionnels » surgis à ce moment montre que si les petits commerçants déplorent l'indifférence de l'Etat à leur égard et dénoncent parfois les bénéfices du « trust spéculateur », ils s'en prennent surtout à la « concurrence désastreuse » que leur font les coopératives ouvrières.

C'est le thème central de leurs diatribes et, pour comprendre leur virulence, il faut se rappeler l'importance que le mouvement coopératif avait acquis à l'époque. C'est dans la coopération que le socialisme belge trouva son fondement, la base de l'organisation du POB qui, à l'origine, fut avant tout une fédération de sociétés de secours mutuels, de chambres syndicales et de cercles politiques groupés autour d'une coopérative de consommation.

Si ces petits commerçants dénoncent tous les partis politiques, le parti ouvrier belge est donc leur cible de choix. L'action de cette fraction de la petite bourgeoisie qui tentait de s'organiser en mouvement autonome (parti des anti-coopérateurs, parti des commerçants) posait néanmoins des problèmes au parti catholique car les classes moyennes et le petit commerce en particulier constituaient une partie importante de son électorat. (Le corps électoral censitaire comptait en 1891 environ 134.000 électeurs dont 28.291 petits commerçants et 10.764 cabaretiers).

Si le parti catholique s'était d'abord montré hostile à la création de coopératives ouvrières, satisfaisant ainsi la fraction de son

électorat petit bourgeois, l'instauration du suffrage plural (1893) l'amena à changer de position. Il était en effet apparu que le mouvement coopératif fournissait au socialisme un « *engin de combat* » devenu assez puissant « *pour que ni catholiques ni libéraux ne puissent en avoir raison par leurs moyens d'action ordinaires : conférences, œuvres charitables, distribution d'images pieuses, représentations à la lumière oxydrique, etc.* » comme l'écrivit un journal de l'époque. Les catholiques réagirent dès lors en combattant les coopératives socialistes sur leur propre terrain : *Het Volk* fut créé en 1894 à Gand comme antidote au *Vooruit* d'Edouard Anseele.

Restait le problème de l'électorat petit bourgeois. Pascale Delfosse montre comment le parti catholique y fit face : en entreprenant de diffuser, tout d'abord par l'entremise d'une série de « congrès de la petite bourgeoisie », une idéologie destinée à assurer l'intégration de cette « classe intermédiaire » au système capitaliste et à l'utiliser comme « classe tampon », écran protecteur et agent de stabilisation sociale.

P. J.

Pascale Delfosse. Les classes moyennes face au problème de la croissance (1880-1914). I. Les positions de la fraction autonomiste des classes moyennes. II. Positions catholiques et rôle de l'Etat. Institut des Sciences Economiques de l'Université catholique de Louvain.

Catholicisme démocratie et socialisme

par Emile Poulat

Emile Poulat est un sociologue venu à l'histoire; il dirige à Paris le Groupe de sociologie des religions au Centre national de recherches scientifiques. Il s'est spécialisé dans l'étude des problèmes du catholicisme contemporain, de la crise « moderniste » aux prêtres ouvriers.

Le gros ouvrage que voici édité par Casterman, a pour titre : « *Le mouvement catholique et Mgr Benigni, de la naissance du socialisme à la victoire du fascisme* ». C'est effectivement, vue en fonction d'un personnage-clé, Umberto Benigni, qui fut un gros bras au Saint-Siège, avant de devenir informateur de la police politique de Mussolini, l'histoire du mouvement social catholique. La personnalité et la carrière de Benigni servent à Poulat d'angle d'attaque pour ordonner une matière touffue, complexe et mouvante. « *Pour comprendre, il ne faut pas être pressé* », déclare-t-il. Il n'est pas pressé du tout; il refuse de condamner ou de réhabiliter. L'analyse à laquelle il se livre des rêves et des calculs de Benigni, de ses contradictions et de ses certitudes, des forces auxquelles il se heurte mènent à une radioscopie du tissu et des structures du mouvement social catholique.

Il apparaît ainsi que si l'antisocialisme est constitutif du catholicisme social, à la fin du 19^e siècle, il n'est pas premier : c'est l'antilibéralisme, l'opposition à la société laïque et libérale qui est premier. Que signifie donc le social dans ce contexte ? Il s'agit d'une réponse des catholiques traditionnalistes à la « question sociale », cette question rendue consistante par le développement du capitalisme industriel. Le christianisme ne pouvait s'en désintéresser, « s'il voulait rester intégral et ne pas se replier sur le privé ». La forme moderne du catholicisme intégral incorpore donc « la question sociale » dans le vieil intransigeantisme, et chez Benigni, ce nouvel intransigeantisme fait référence à l'œuvre du pape Léon XIII.

Mais les choses n'en resteront pas là. Bientôt Umberto Benigni sera écartelé, sous l'effet de la crise de la démocratie chrétienne. En effet, une force nouvelle émerge. Au départ, ses maîtres-mots sont aussi ceux de notre monsignore : « culture, démocratie ». Elle aussi combat le principe libéral et le parti socialiste. Et c'est un jeune prêtre des Marches, Romolo Murri, qui brandit le nouveau flambeau,

que Don Sturzo lui reprendra des mains après 1919.

Pourquoi dès lors écartèlement ? Le point de rupture qui va expliquer la suite de l'évolution de Benigni, se trouve dans la nature des liens entre action politique des catholiques et hiérarchie ecclésiastique. Pour Benigni, le parti catholique doit être confessionnel, étroitement serré autour de la hiérarchie. « Dieu est l'unique réponse », et l'aconfessionnalité c'est l'hérésie. Aussi, quand au lendemain de la guerre, les démocrates chrétiens constituent le Parti populaire italien, parti franchement aconfessionnel, c'est la guerre.

On notera cependant que Benigni est hostile au fascisme naissant, dans la mesure où celui-ci exalte le paganisme et se permet de diviniser la patrie. Mais après 1924 et la victoire de Mussolini, la grande affaire de Benigni sera de servir la « conciliazione » entre le Saint Siège et l'Etat fasciste. C'est alors qu'apparaît — notamment pour se prémunir contre « la peste bolchevique » et contre la « judéocratie » — le besoin du fascisme

comme bastion de l'Ordre. La boucle est bouclée.

Grouillantes de citations, de faits, d'annotations, de confidences, les quelque 600 pages d'Emile Poulat visent à cerner un personnage, et au-delà de lui, un courant et une idéologie. Si la méthode est séduisante, le récit est par moments vertigineux, tant l'érudition de l'auteur est considérable. On peut se demander s'il n'eût pas été éclairant de faire mieux apparaître le jeu des forces économiques et sociales qui sous-tendent le mouvement. Le fascisme, par exemple, surgi soudain des convulsions de l'après-guerre, que représente-t-il en termes de pouvoir ? On n'en saura rien. On saura par contre mille choses subtiles sur les conflits au couteau à l'intérieur même de l'Eglise, conflits dont Gramsci en prison, avait déjà perçu l'ampleur et l'acuité.

R. L.

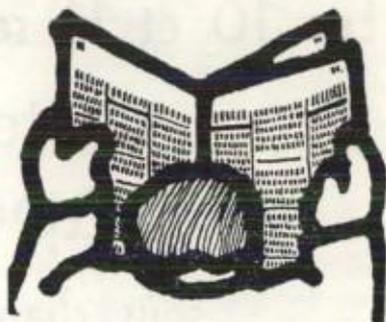
Emile Poulat : « Catholicisme, démocratie et socialisme », chez Casterman, collection « Religion et sociétés » — 564 pages, 795 F.



**les
Bons d'épargne
CGER 
ça rapporte!**

CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

Revue



Un triple numéro du Bulletin de la FAR

La Fondation André Renard vient de publier un gros numéro spécial de son bulletin, intitulé « Est-ce la fin des temps modernes ? ». C'est un examen critique des nouvelles formes d'organisation du travail, depuis le taylorisme. On y trouve des contributions de spécialistes français, tels que *Benjamin Coriat*, professeur à l'Université de Paris VII, *Jean-Pierre Dumont*, journaliste au « Monde », *Antoine Laville*, maître assistant au Laboratoire de physiologie du travail; d'un syndicaliste italien, *Angelo Dina*, ingénieur et responsable syndical CGIL à la FIAT de Turin, et enfin de spécialistes belges, tels que *Matéo Alaluf*, chargé de recherches à l'ULB, *Emile Delvaux* et *Jean Auger*, de la Fondation André Renard, *Marcel Pierre*, de l'Office belge pour l'accroissement de la productivité.

La publication de ce numéro triple a donné l'occasion à la FAR d'organiser une journée d'étude à Liège, le 4 juin, sur le thème : « Du taylorisme à la restructuration des tâches ». La rencontre doit permettre des confrontations entre syndicalistes et techniciens. La plupart des rapporteurs prévus au programme de la journée ont aussi participé à la rédaction du Bulletin : il s'agit du professeur Coriat, de M. Alaluf, d'Antoine Laville, d'Angelo Dina — mais aussi du professeur Palloix, de l'université de Grenoble, de Véronique De Keyser, docteur en psychologie industrielle, de M. Tarière, ingénieur chez Renault.

Pour tous renseignements : *Maryse Hockers*, responsable du Bulletin de la FAR, 9, place St-Paul, 4000 Liège — Tél. 041/23.98.40.

Rappelons que les Cahiers marxistes ont publié une étude de *Paul Goossens* sur la lutte pour l'humanisation du travail (N° 27, septembre 1976), qui abordait un certain nombre de problèmes posés par le néo-taylorisme.

Le numéro de rentrée des Cahiers marxistes sera un numéro spécial consacré à l'avenir du secteur de l'Energie dans notre pays.

Les 10 et 11 septembre prochains :

La fête du drapeau rouge sous chapiteau à Ixelles

Le monde bouge. La fête du Drapeau rouge, la fête de la presse communiste bouge aussi. Cette année, elle quitte la région de la Dendre pour s'implanter sous trois chapiteaux au cœur d'Ixelles, Place Flagey.

Trois mille mètres carrés utilisés pour une centaine de stands politiques et culturels, des bars, des petits restaurants avec des produits gastronomiques du monde entier, une grande salle de spectacle où la qualité va systématiquement côtoyer l'originalité et la popularité, et où on relève les noms du groupe populaire flamand « De Snaar », de Wannas Van de Velde, du groupe argentin « Los Indianos », Maurice le Gaulois, des Lundis D'Hortense, qui présenteront un spectacle original, Placebo Big Band, un grand orchestre de 17 musiciens de jazz rassemblés par Marc Moulin, ainsi que Paul Louka.

Les 10 et 11 septembre, ce sera le rendez-vous de tous ceux qui croient en l'avenir du socialisme en Belgique, de tous ceux qui savent que les communistes ont un rôle de rassembleur à jouer, de tous ceux qui aiment les fêtes populaires, la bonne chanson et les débats animés.

Pour tous renseignements : Michel Lagasse au Drapeau Rouge, 33-35, rue de la Caserne, 1000 Bruxelles.
Téléphone : (02)512.51.98.

THEMES EN CHANTIER
POUR DE PROCHAINS CAHIERS MARXISTES

- Un dossier Energie
- L'Espagne demain
- Libertés et socialisme
- La télédistribution, service public ?

Ouvrages disponibles à la Fondation Jacquemotte

- « **Théorie et pratique de la spéculation foncière** » par Jacques Aron 1973. 54 pages. 70 F
- « **Sexualité et morale d'aujourd'hui** », débats de la quatrième semaine de la pensée marxiste à Bruxelles 1973. 170 pages. 176 F.
- « **L'Eglise et le mouvement ouvrier en Belgique** » par Pierre Joye et Rosine Lewin. 1967. 385 pages. 240 F
- « **La conquête du suffrage universel en Belgique** » par Claude Renard. 1966. 310 pages. 100 F.
- « **Joseph Jacquemotte** » (articles et interpellations parlementaires de 1912 à 1936) : 1961. 240 pages. 100 F
- Numéro spécial des « **Cahiers Marxistes** » : « **Documents sur la fondation du Parti communiste de Belgique** » ; 1971. 148 pages. 135 F
- « **Isabelle Blume** », entretiens recueillis et présentés par José Gotovitch. 1976. 250 pages illustré. 425 F
- « **Un tribun... Célestin Demblon** », par Maurice Kunel. 100 F.
- « **Moïse Tchombé et l'escroquerie katangaise** », par Jules Chomé. 1966. 420 pages. 180 F.

L'abonnement annuel aux Cahiers marxistes
(dix livraisons) pour 1977
est fixé à 500 F,
montant qui se réduit à 250 F pour les moins de 25 ans.
Etranger : 600 F.

Abonnez-vous ou réabonnez-vous sans tarder

Faites connaître les C.M. autour de vous

Aidez-nous à étendre la diffusion des C.M.
et envoyez-nous vos suggestions et observations sur le
contenu de la revue.

CCP N° 000 0188745 80 de la Fondation J. Jacquemotte,
20, av. de Stalingrad, 1000 Bruxelles.

Les Cahiers marxistes ne paraissent pas en juillet-août,
nous vous souhaitons bonnes vacances, et nous vous
fixons rendez-vous à la rentrée de septembre.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

60 F